

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2025

1.	Appel.....	2144
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	2144
3.	Approbation du PV du 30 octobre 2025.....	2145
4.	Communications du Président.....	2145
5.	Communications et réponses de la Municipalité.....	2145
6.	Préavis n° PR25.40PR concernant la 2 ^{ème} série de compléments au budget 2025 Rapportrice : Mme Juliana LEON GIRALDO, Présidente de la Commission des finances.....	2145
7.	Préavis n° PR25.36PR concernant le budget 2026 Rapportrice de majorité : Mme Juliana LEON GIRALDO, Présidente de la Commission des finances..... Rapporteur de minorité : M. Juan RAMIREZ, Vice-président de la Commission des finances.....	2148 2148
8.	Interpellations, simples questions et vœux.....	2168
8.1	Une question de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Les bénéfices 2024 liés à la vente d'électricité).....	2168
8.2	Une interpellation de Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET (Laïcité ou effacement culturel ? Quelle place pour Noël dans les crèches d'Yverdon ?).....	2173
9.	Nouvelles interpellations, simples questions et vœux.....	2175
9.1	Une question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH (Rue de la Plaine zone 30).....	2177
	Vœux du Président.....	2176
	Vœux du Syndic.....	2176

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 décembre 2025

Présidence

Monsieur Laurent VUITHIER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Lionel BILLAUD, Jean-François CAND, Basile DE RAEMY, Mergim DIBRANI, Rosario DI FIORE, Jacques LEVAILLANT, Pierre-André MICHOU, Kassim PALANY, Thiéry VUAGNIAUX, Guseppe ALFONSO, Apolline CARRARD, Kevin DELAY, Malory FAGONE

Membres absent·e·s :

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Anne-Louise GILLIÈRON, Dorian MEIERHANS, Ruben RAMCHURN

Membres présent·e·s	84
Membres excusé·e·s	13
Membres absent·e·s	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions reportées de la séance du 4 décembre 2025 :

- 8.1 Question de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Les bénéfices 2024 liés à la vente d'électricité)
- 8.2 Interpellation de Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET (Laïcité ou effacement culturel ? Quelle place pour Noël dans les crèches d'Yverdon ?)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Quant au point 9 de notre ordre du jour, aucune interpellation, aucune question ni aucun vœu ne

nous a été annoncé jusqu'alors, nous verrons d'ici là si quelqu'un a une intervention à faire.

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 30 OCTOBRE 2025**

Tel que présenté, le procès-verbal du **30 octobre 2025** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est approuvé à la quasi-unanimité et 1 abstention avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. COMMUNICATIONS DU
PRÉSIDENT**

*Communications du
Président*

Il est possible qu'une pause soit aménagée, compte tenu des points inscrits à l'ordre du jour. En effet, nos échanges pourraient se prolonger.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Élections du 8 mars 2026

Je me permets de vous rappeler que votre participation au dépouillement du scrutin du 8 mars 2026 est vivement souhaitée et nécessaire pour assurer un bon fonctionnement. Je vous remercie de bien vouloir répondre au sondage Doodle ces prochains jours, conformément aux informations déjà transmises par e-mail le 27 novembre dernier.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vœux

En fin de séance, je prendrai la parole pour vous présenter mes vœux et M. le Syndic vous communiquera également ceux de la Municipalité.

**5. COMMUNICATIONS ET
RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Non, M. le Président.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 6.

**6. PRÉAVIS
N° PR25.40PR**

CONCERNANT LA 2^{ÈME} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2025

RAPPORTRICE : MME JULIANA LEON GIRALDO, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme LEON GIRALDO donne lecture des éléments suivants :

Cette 2^{ème} série de compléments au budget 2025 porte sur un montant total de CHF 1'200'810.-. Pour rappel, la 1^{ère} série de compléments au budget : CHF 740'900.-. Le crédit complémentaire Jardin du Casino : CHF 190'000.-. La 2^{ème} série de compléments au budget : CHF 1'200'810.-, comme déjà précisé. Le total pour 2025 de compléments au budget : CHF 2'131'710.-.

Je vais maintenant passer aux vœux et aux conclusions de la Commission des finances. Alors les vœux : afin d'éviter des dépassements systématiques du budget sur le compte 21700.3144.10, la Commission des finances émet le vœu que le budget consacré à l'entretien/rénovation des bâtiments scolaires soit revu à la hausse dès le prochain exercice pour correspondre aux besoins réels. La Commission salue les cas où des compensations financières, des recettes supplémentaires ou des économies de charges sont indiquées, mais regrette qu'elles ne figurent pas plus systématiquement. Elle invite donc la Municipalité et l'ensemble des services à l'indiquer clairement lorsqu'il y a des compensations dans toutes les prochaines demandes de crédits complémentaires.

Finalement, la Commission rappelle une nouvelle fois que les crédits complémentaires doivent être réservés aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Laurent VUITHIER :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1. Je vais vous lire les titres de chapitre. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté par 49 oui, 28 non et 4 abstentions.

Discussion sur article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté par 49 oui, 29 non et 5 abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Comme ce fut le cas ces dernières années, nous constatons que bon nombre de ces demandes de crédit n'ont rien d'imprévisible ni d'exceptionnel, donnant l'impression d'un manque de prévoyance et de gestion financière. C'est la deuxième année consécutive que le total de ces crédits complémentaires dépasse les CHF 2'000'000.-, ce qui est évidemment bien trop élevé. On constate également que les demandes de crédits complémentaires ont explosé depuis le changement de la majorité de la dernière législature, nous laissant très songeur quant à la politique menée par la Municipalité actuelle.

Plus nous avançons dans cette législature, plus les dépenses augmentent. Comme déjà martelé à plusieurs reprises, nous n'avons pas un problème de recettes, mais bel et bien un problème de dépenses. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR refusera ce préavis.

Mme la Conseillère Viviane FEHLMANN :

Ceci est une erreur, excusez-moi.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

D'abord, pour répondre aux deux vœux de la Commission des finances concernant ce préavis. Sur le premier vœu concernant le compte 21700.3144.10 qui concerne en fait finalement toutes les dépenses dites extraordinaires dans le domaine des bâtiments, on entend effectivement que la Commission relève que ce compte est systématiquement dépassé. Ceci dit, on entend aussi au listing des différentes interventions que nous allons faire, que ces interventions restent imprévisibles, au sens où une tempête de bise ou de vent se produit et détruit un certain nombre de stores, il faut remplacer les stores. On a des chaudières qui lâchent et qu'il faut remplacer, on a la Pyrale du buis qui vient se déclarer dans une haie et qu'il faut traiter.

Alors, j'entends qu'on pourrait faire une sorte de mesure statistique de dire il y aura des événements imprévisibles qui devraient être compris dans le budget. Ce n'est pas forcément la doxa de l'établissement d'un budget qui généralement doit être établi sur des faits qui sont relativement prévisibles. Et, c'est pour ça qu'en principe on ne prend pas en compte, et des demandes ont été faites dans ce sens-là dans d'autres services d'ailleurs, de prendre en compte une sorte de réserve que la Municipalité placerait dans le budget, de telle manière à pouvoir répondre à des événements imprévisibles. En fait, c'est vraiment à ça que servent les premières et deuxième séries de compléments au budget, c'est vraiment de pouvoir répondre à ces faits imprévisibles. Ça, c'est pour la remarque qui a été faite.

Autrement, en termes du deuxième vœu qui salue finalement les quelques cas où nous avons indiqué de manière évidente une compensation au budget, c'est vrai que c'est une manière de faire nouvelle et qui n'est pas encore totalement entrée dans les mœurs, puisque dans mon propre dicastère, on a oublié de signaler par exemple que le premier crédit complémentaire, celui de CHF 15'000.- dédié au bilan de législature, le bilan de législature était prévu, ce qui n'était pas prévu c'était une double vacance de poste dans la filière communication sur laquelle on voulait faire reposer le travail et que donc on a dû aller chercher des ressources externes, mais qui sont compensées par le fait qu'évidemment on a une double vacance à la filière communication et donc des salaires qui ne seront pas versés. Donc c'est un travail en cours, la Municipalité est consciente évidemment qu'il faut aller dans ce sens-là.

Je prends enfin note des remarques qui ont été faites par M. le Conseiller BERNHARD concernant le niveau des crédits complémentaires. Je suis d'accord avec lui qu'ils sont en moyenne un peu plus élevés, bon cette année effectivement à peu près deux fois plus élevés que certains des crédits complémentaires de la législature précédente, lesquels étaient en revanche particulièrement bas par rapport à toutes les législatures précédentes parce que, suite aux interventions qu'on a entendu notamment la semaine passée par rapport à l'archivage des différentes données. Je me suis amusé, pour cette législature, à aller regarder les 27 derniers budgets, comptes et ainsi de suite pour voir finalement quelle était la logique. Et, je peux vous confirmer que certaines législatures avaient des budgets très serrés au niveau de la présentation des budgets et puis sortait jusqu'à CHF 2'500'000.- de crédits complémentaires pour derrière évidemment pouvoir traiter les choses.

Je ne veux pas dire que c'est une bonne pratique et que nous sommes heureux d'être à CHF 2'131'000.- de crédits complémentaires cette année, mais pour dire que c'est une pratique qui a une certaine historicité dans la pratique de faire des différentes législatures yverdonnoises. Tout ça, pour vous dire que, bien entendu vous votez comme vous l'entendez, nous vous recommandons évidemment d'accepter cette série de crédits complémentaires de deuxième série. Je vous remercie de votre attention.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.40PR est accepté par 48 oui, 32 non et 3 abstentions.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2025, représentant au total une augmentation de charges nettes de CHF 1'200'810.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2025	9'509'970
Plus augmentation des charges nettes 1 ^{ère} série	740'900
Plus crédit complémentaire extraordinaire Jardin du Casino	190'000

	Modification des charges	Modification des revenus
1. Administration générale	51'500	
2. Finances et tourisme	40'000	
3. Sports, bâtiments et jumelages	587'900	
4. Mobilité, environnements et infrastructures, AggloY	263'780	
5. Jeunesse et cohésion sociale	220'850	120'000
6. Sécurité publique	87'930	
7. Urbanisme, RH, culture et durabilité	118'850	50'000
	1'370'810	170'000
Charges nettes supplémentaires		1'200'810
Excédent de charges selon budget et crédit complémentaire		11'641'680

7. PRÉAVIS N° PR25.36PR

CONCERNANT LE BUDGET 2026

RAPPORTRICE DE MAJORITÉ : MME JULIANA LEON GIRALDO, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. JUAN RAMIREZ, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la Commission, Mme LEON GIRALDO donne lecture des éléments suivants :

En préambule, avant de vous lire des éléments du rapport, je souhaiterais, au nom de la COFI, remercier la Municipalité, l'ensemble des services et en particulier le Service des finances et son Chef de service, M. le Boursier communal, pour le travail effectué, pour sa grande disponibilité et la réponse à toutes les questions nombreuses de la Commission. Je souhaiterais également remercier cette fois, moi-même, mes collègues de la COFI pour leur bon accueil, pour le bon accueil qu'ils m'ont réservé, pour la bonne collaboration lors des longues et nombreuses séances pour

l'étude de ce budget et vous dire, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, que même si nous ne sommes pas d'accord d'un point de vue politique, l'ambiance était plutôt bonne pour l'étude de ce budget et c'est parfois important de le souligner. Finalement, je souhaiterais encore adresser un dernier remerciement à ma collègue Sophie MAYOR. Je sais qu'elle nous écoute depuis chez elle, ex-Présidente de la COFI, ex-Conseillère communale, pour le temps qu'elle a dédié dans la transmission de cette présidence. Merci beaucoup, Chère Sophie.

Je passe maintenant à la lecture de quelques éléments introductifs sur le budget. Alors, ce budget 2026, dernier de la législature 2021-2026, est dans la même ligne que les budgets antérieurs. Il présente un excédent de charge de CHF 9'160'000.-, qui reste légèrement moins important que celui du budget 2025, qui était à CHF 10'180'000.- dans le préavis et à CHF 9'500'000.- dans le budget définitif après amendement lors du Conseil communal en décembre 2024. La marge d'autofinancement reste positive à CHF 11'290'000.- et a augmenté d'environ CHF 2'000'000.-. Le total de charges est de CHF 317'050'000.-, soit une augmentation d'environ CHF 9'370'000.-, principalement dû aux charges de transfert et aux charges de personnel.

Le total des revenus, CHF 307'890'000.-, représente une augmentation de CHF 9'720'000.- par rapport à 2025. Cette augmentation de près de CHF 10'000'000.- des charges et des recettes relève en partie d'un accroissement des imputations internes pour environ CHF 2'000'000.-, ainsi que de nouvelles règles liées à MCH2 qui demandent de comptabiliser au budget certaines taxes énergétiques qui étaient auparavant comptabilisées uniquement via le bilan, soit pour ces taxes énergétiques, pour environ CHF 5'000'000.-. Dans ces deux cas, chaque dépense a une recette correspondante dans ce budget, ce qui fait que les montants s'annulent, mais doivent figurer dans le budget afin d'assurer la transparence et la traçabilité des mouvements selon ces nouvelles règles.

Le budget de fonctionnement 2026 est caractérisé par une augmentation très limitée des nouveaux postes, 9,8 ETP net, une baisse des coûts d'achat des énergies, de gaz et d'électricité et une baisse du prix de vente moyen de l'électricité de 3,3 %, une baisse des coûts de transport public urbain, une augmentation des places d'accueil de jour, des mesures sociales d'accompagnement et un soutien aux tissus culturels et sportifs en augmentation.

Je vais maintenant passer aux vœux qui ont été émis à l'unanimité de la Commission des finances. Alors, vœu n°1 : la Commission des finances observe que certaines recettes, telles que : piscine et patinoires, Marive, amendes, redevances de places de parc, sont souvent surestimées et souhaitent que les prochains budgets reposent sur les résultats réels de l'année précédente, sauf justification d'une augmentation potentielle.

Vœu n°2 : la Commission des finances invite la Municipalité à annexer au budget un tableau récapitulant les intentions de soutien pour les manifestations sportives et culturelles bénéficiant d'au moins CHF 50'000.- afin de garantir une vue d'ensemble transparente. Ceci, car à chaque fois, nous demandons ce détail, donc autant l'avoir directement pour tout le Conseil communal.

Vœu n°3 : la Commission des finances souhaite qu'une évaluation plus précise des charges d'entretien des bâtiments scolaires soit menée pour mieux répondre aux besoins et limiter les crédits complémentaires. Comme ça a déjà été le cas dans le préavis précédent.

Vœu n°4 : la Commission des finances invite la Municipalité à engager une revue exhaustive des 605 ETP couvrant l'ensemble de ces services, accompagnée d'une analyse approfondie prenant en considération les besoins spécifiques en personnel dans le but d'optimiser l'efficacité de chaque entité de la Commune. Bien qu'une attention particulière ait été portée cette année à la gestion des effectifs, il demeure essentiel de maintenir cette vigilance lors de l'élaboration des budgets futurs.

Je passe maintenant aux considérations de la minorité de la Commission des finances, pardon, de la majorité de la Commission des finances, excusez-moi, petit lapsus. Alors, considération : La majorité de la Commission des finances considère que, malgré un déficit prévu d'environ CHF 9'000'000.-, le budget 2026 reste globalement maîtrisé grâce à une marge d'autofinancement positive d'environ CHF 11'000'000.-. Cette situation s'explique par l'importance des amortissements qui pèsent sur le résultat comptable sans affecter les flux de trésorerie. La marge

d'autofinancement permet de financer les investissements courants et la dette demeure sous contrôle. Dans l'ensemble, la situation financière de la Ville est jugée par la majorité de la Commission saine et stable.

À l'examen du budget 2026, la majorité de la Commission salue en particulier la Municipalité et ses Services pour leurs efforts visant à maîtriser l'évolution du nombre d'ETP en favorisant la mobilité interne et la réallocation des ressources dans le but d'optimiser l'efficacité administrative tout en maintenant la qualité des prestations. Cette orientation est encouragée afin de garantir une gestion rigoureuse de la masse salariale.

Deuxième point, les moyens importants octroyés au JECOS qui permettent la création de 37 places en préscolaires et 24 places en parascolaires supplémentaires, renforçant ainsi le dispositif d'accueil de jour pour répondre à la demande croissante des familles et l'augmentation du soutien aux manifestations culturelles et sportives qui contribuent à l'attractivité de la Ville et dynamisent l'économie locale.

Enfin, la Commission attire l'attention sur l'impact potentiel de plusieurs facteurs externes, tels que la péréquation intercommunale ou la politique d'austérité cantonale, actuellement débattue au Grand Conseil, dont il conviendra de suivre attentivement l'évolution.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la Commission, M. RAMIREZ donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Laurent VUITHIER :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Avant de vous lire le tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère, je vous prie de prendre votre budget à la page 18, je vais vous lire les titres des chapitres et des paragraphes et je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence, ainsi que le numéro de la page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ma question, c'est pour la page 32.

M. le Président Laurent VUITHIER :

On n'y était encore pas, M. le Conseiller. On n'y était encore pas. Je vous laisse intervenir quand je donne les têtes de chapitre.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Excusez-moi.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je fais ici référence aux remarques qui ont été faites dans le rapport de Commission concernant les risques pris par la Commune dans le domaine des différentes répartitions d'imposition entre le Canton et les communes pour évidemment redonner une information qu'on a eu cette semaine, puisque mardi dernier le Grand Conseil a refusé l'entrée en matière concernant la répartition canton-commune de l'impôt sur les gains immobiliers dont le projet pouvait, s'il était adopté tel que

proposé par le Conseil d'État lors de son projet de budget au mois de septembre, faire perdre jusqu'à CHF 1'100'000.- à la Commune entre ce poste-là, donc la répartition, donc ce qu'on aurait perdu sur l'impôt sur les gains immobiliers et puis le poste précédent, le 93000, péréquation financière, puisque le changement de répartition aurait évidemment eu des effets de bascule dans le domaine de la péréquation.

Ce risque est désormais éteint parce que, comme le Grand Conseil n'est pas entré en matière sur le projet de décret, il n'y a pas moyen de revenir dessus au moment d'un éventuel deuxième débat. Il reste un risque tout à fait résiduel, on va dire, si le budget 2026 de l'État de Vaud n'est pas adopté la semaine prochaine au Grand Conseil et qu'une nouvelle mouture du budget 2026 vient à être remise en place dans les premiers mois de l'année prochaine, qui inclurait de nouveau un mécanisme de ce genre, ce qui semble politiquement ceci étant extrêmement improbable.

Donc de manière générale, ce risque qui a été justement relevé au moment des travaux de Commission de la Commission des finances d'une perte possible de CHF 1'000'000.- de revenus par le biais de ce mécanisme semble parfaitement éteint. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

C'est à la page 32. Et il s'agit de la rubrique... Vous m'excusez, à nouveau, je me suis trompé, trop vite. Vous devez aller aux « Autres immeubles », excusez-moi.

96309 Autres immeubles
PF

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous prie de m'excuser encore. Il s'agit donc de 4430.00 « loyers de terrains et fermages patrimoine financier » qui est commenté de la façon suivante : Rente de DDP de la Colonie de Bellevue. Il y a donc près de 14 ans que la Commission de gestion souhaitait que la question des colonies soit revue, c'est donc entrepris maintenant. Ma question porte simplement sur le fait de savoir à quel point d'avancement on en est à l'heure actuelle avec cette Colonie de Bellevue pour pouvoir mettre de manière certaine CHF 450'000.- ici. Est-ce que ça veut dire qu'elle est déjà vendue ou bien est-ce qu'on espère arriver dans le cadre de l'année prochaine à la vente pour pouvoir prendre ces 20% ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

M. le Conseiller, je vous remercie pour votre question. Il s'agit, à ce stade, évidemment on attendait d'abord d'avoir un budget qui officialise cette proposition de la Municipalité qui a été faite dans le cadre de la proposition de son budget.

Une première évaluation de la valeur de ce patrimoine est de l'ordre de CHF 2'250'000.-. Et il est possible dans le cadre d'une rente avec DDP de demander effectivement une rente unique à un niveau relativement plus élevé qu'une rente annuelle qui peut venir derrière et la Municipalité s'est arrêtée à ce chiffre de 20% comme contribution initiale de DDP que nous chercherons effectivement à valoriser cet objet.

Pour l'instant, nous n'avons pas encore pris énormément de mesures en attendant finalement quel serait le sort que le Conseil communal réserverait à cette proposition, mais c'est évidemment un travail que la Municipalité va entreprendre, je dirais, dès demain. Je vous remercie de votre attention.

61504 Mobilité

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

C'est la rubrique 3111.00 « Achats matériel, machines et outillage » : CHF 100'000.-. Qu'est-ce qu'il y a derrière ces CHF 100'000.- ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Il s'agit d'une légère augmentation par rapport au budget 2025 où on a dû récupérer l'entretien des abribus de la SGA. Là c'est vraiment l'entretien lié au rachat des abribus qui est, du coup, de la

filière mobilité. C'est aussi lié à quelques déprédations qui ont augmenté ces derniers temps et du coup, nous avons adapté le prix avec un maintien à CHF 100'000.-.

62910 Transports publics urbains

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Juste pour le point 62910 « Transports publics urbains », dans les conventions de prestations des CHF 5'919'500.-, nous avons ajouté déjà la ligne de bus estivale qui pourra permettre aux personnes de rejoindre la plage de la gare jusqu'à la plage de l'ordre de CHF 85'000.- et c'est déjà intégré dans le contrat de prestations. Je vous remercie.

73000 Gestion des déchets

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Comme on pouvait s'y attendre, je reviens à la charge, puisqu'une fois de plus, le budget confirme le non-respect du principe du pollueur-payeur. Il y a une proportion minimale qui devrait être atteinte par le biais du sac taxé. Et si la gestion des déchets à Yverdon se rapproche de l'exemplarité, sa gestion administrative n'en est pas aussi bien. Mme la Municipale TUOSTO a reconnu la dernière fois la réalité des problèmes multiples posés par le règlement des déchets. À mon avis, le montant des sacs taxés est trop bas, la taxe forfaitaire est trop haute : CHF 1'340'000.- sur CHF 3'983'000.-, ça représente 34 %. Sur la base des CHF 3'983'210.-, la taxe au sac devrait rapporter CHF 1'593'000.- et avec une augmentation du sac d'environ 30 centimes, on pourrait y arriver. Et cela rapporterait CHF 250'000.- de plus avec les sacs taxés et la taxe forfaitaire devrait donc diminuer d'autant.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Je m'attaque au premier point de ce titre, le 3130.03 « Organisation générale ». On remarque entre 2025 et 2026 une diminution des charges de CHF 9'000.-, ce qui est en soit très bien, mais dans le petit commentaire à droite, on lit que c'est notamment dû à une diminution des prestations. Est-ce qu'on peut avoir un peu plus d'informations à ce sujet ? Merci beaucoup.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. le Conseiller COCHAND, pour répondre à votre question sur le mécanisme d'abaissement ou d'augmentation des prix des sacs taxés, il ne s'agit pas d'une décision qui peut être prise par la Ville d'Yverdon uniquement, c'est une décision qui relève de compétences des présidents des inter-périmètres de gestion des déchets de tout le Canton, y compris même de Suisse romande. Pour l'instant, les présidents de périmètres ont décidé de maintenir le prix tel qu'il est aujourd'hui, de ne pas changer ce prix-là. Il faudrait une modification et une validation de l'inter-périmètre de gestion des déchets au niveau du Canton de Vaud.

Et puis, par rapport à l'équilibre financier que nous avons souhaité maintenir, comme je l'avais déjà expliqué ces derniers temps, ces dernières fois, l'équilibre des 40 % est respecté, notamment lorsque l'on fait la somme des 4240.40, 4240.41, 4240.42, ainsi que le ratio sur la taxe forfaitaire déchet où on respecte le 60 %. Il faut vraiment compter la partie taxe au sac, taxe recyclage des verres et collecte des déchets non ménagers qui fait un tout et qui représente 40% du total. Et puis, la taxe forfaitaire, elle, est à 60%. C'est un mécanisme qui a été validé par le Canton et aussi par le surveillant des prix et qui fait ses preuves, notamment pour améliorer le recyclage et la valorisation des déchets à Yverdon-les-Bains.

Et puis, pour répondre à la question du Conseiller communal Martin LOOS. Alors, il s'agit en fait de frais de matériel de collecte qui ont été diminués en lien avec le stock que nous avons déjà à l'interne, qui sont suffisants pour cette année, donc c'est en fait une adaptation par rapport à la quantité et qui ne nécessite pas un approvisionnement supplémentaire ou complet pour l'année prochaine, voilà.

34290 Colonies de vacances

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

La suppression de la colonie de Mauborget représente une économie d'environ CHF 160'000.-. Mais derrière ce chiffre, il y a des enfants, souvent ceux qui ne partent jamais en vacances. Pour

eux, Mauborget n'est pas un luxe. C'est une bouffée d'air, une occasion de sortir de leur quotidien, de créer des liens, de vivre des expériences essentielles à leur développement et ce sont précisément ces enfants qui payent aujourd'hui le prix de cette mesure. Nous pouvons parler de rigueur budgétaire, mais nous devons aussi avoir le courage de nous demander : est-il juste que les économies se fassent sur le dos des familles les plus modestes ?

J'adresse donc cette question à la Municipalité : comment justifiez-vous cette suppression et quelles alternatives concrètes proposez-vous pour garantir que ces enfants ne soient pas privés de vacances ? Nous devons être une Ville qui maîtrise ses finances, oui, mais aussi une Ville qui protège les plus vulnérables. Je vous remercie déjà pour votre réponse.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'allais partir dans le même sens que M. CHAPUIS. Je pense que sur le plan financier, il était temps de mettre fin à une espèce d'hémorragie financière. Et je pense qu'au cours de ces années, on a perdu près d'un million à vouloir maintenir les colonies et de l'autre côté, c'est un échec humain. Parce qu'il y a quelques temps, on jugeait encore absolument nécessaire de maintenir cette activité et maintenant, j'ai l'impression qu'on baste à la fois devant la difficulté financière, mais aussi devant le manque d'enthousiasme des responsables scolaires, des directions et des enseignants. Et j'aimerais bien que cette suppression ne passe pas sans autre. Je pense que c'est quelque chose qui est une réelle perte. Et puis, j'ai une question encore. Comment se fait-il alors que tout diminue de 50% dans ce poste de colonie de vacances, que les imputations internes restent strictement les mêmes ?

M. le Municipal Julien WICKI :

Merci M. CHAPUIS pour votre question. C'est une question importante qui nécessite effectivement la plus grande clarté. Je peux tout de suite vous rassurer sur une chose. Quand je suis arrivé il y a quelques mois au JECOS, je suis arrivé quelques jours avant le début de l'exercice de la construction du budget, qui s'est révélé tout à fait passionnant étant donné que pour le JECOS, la construction budgétaire relève d'une grande importance. Je ne prends pas souvent la parole devant ce Conseil pour vous présenter des préavis. Pour la simple et bonne raison que quasiment toutes les prestations du JECOS sont assurées par le budget, autant vous dire qu'il faut le construire avec soin.

La consigne que j'ai donnée à mes sept secteurs qui ont été mobilisés pour la construction de ce budget était la seule : tenter le plus possible de respecter l'enveloppe budgétaire fixée par la Municipalité, mais surtout questionner le sens de chacune des prestations offertes à la population et notamment les prestations offertes aux enfants. Et à cet égard, ce qui s'est tout de suite révélé, c'est que deux colonies, c'est beaucoup trop. Il n'est pas du tout ici question de faire des mesures d'économie sur le dos des enfants, mais au contraire de constater que depuis plusieurs années, ces colonies sont sous-utilisées. Elles sont sous-utilisées à deux moments, aussi bien pendant le temps scolaire par les écoles, M. COCHAND en parlait il y a un instant, que dans l'extra-scolaire.

Pour vous donner un exemple, maintenant depuis plusieurs années, les colonies d'automne ont un nombre de moniteurs plus élevé que d'enfants qui montent chaque automne. Donc, on a pu constater que c'est une prestation qui ne répondait pas aux besoins ni des enseignants, ni des familles pendant les vacances. En tout cas, pas d'en avoir deux. Pour vous donner un exemple, on a maintenant fait l'exercice, maintenant qu'on a décidé de se concentrer sur une seule colonie, on a rapatrié toutes les colonies organisées par les écoles sur une seule colonie. Cette colonie commence du coup, celle de Jolie-Brise, avec ce taux d'occupation sur une seule, commence à être remplie de manière à peu près correcte, mais elle est toujours largement déficitaire malgré ça. Mais on s'approche quand même de quelque chose qui fait que c'est rentable de garder cette colonie, de l'utiliser, de la faire vivre pour les activités scolaires et pour les activités extrascolaires.

Ce qui est très clair et on l'a dit tout de suite aux écoles comme au secteur enfance et loisir qui s'occupe de l'extrascolaire, notamment des vacances, c'est qu'en aucun cas il fallait qu'ils réduisent leur projet pédagogique parce qu'on n'avait plus qu'une seule colonie. Par contre, il est beaucoup plus intelligent et beaucoup plus efficient et vous l'avez dit, c'est quand même quelque chose qu'on

recherche, d'avoir une colonie et de compléter par la location ponctuelle d'une deuxième si vraiment c'est nécessaire parce que des enseignants ont un projet pédagogique, parce que à un moment donné, il est pertinent de louer une colonie pendant des vacances. Donc on a vraiment procédé à cette relocalisation.

Pour vous donner un exemple, M. CHAPUIS, vous craignez effectivement que les jeunes yverdonnois ne puissent plus faire d'activité pendant les vacances. C'est exactement le contraire qui va se passer, c'est-à-dire qu'on a gardé la colonie d'été pour continuer à monter dans les colonies, on pourra répondre à l'offre, il n'y a aucun souci. Par contre, pendant l'automne, cette fameuse colonie qui marchait très mal est remplacée par une nouvelle offre qui n'existait pas jusqu'à présent, qui sera un accueil en Ville d'Yverdon de 8h à 17h avec des activités très riches toute la journée, aussi bien en automne qu'à Pâques, alors que jusqu'à présent à Pâques, rien n'existait. C'est-à-dire qu'en réalité, l'offre pour les familles yverdonnoises s'améliore, elle est de meilleure qualité, elle répond plus aux besoins des familles.

Parce que ce qu'on constate, c'est que les familles, en automne, ne veulent pas envoyer leurs enfants une semaine à la montagne, malgré le fait qu'on fait autant de pubs pour cette colonie que pour toutes les autres, dans tous les agendas de tous les élèves yverdonnois s'est répété encore et encore, on n'arrivait pas à la remplir. C'est donc un constat que ça ne remplit pas une demande des familles. Par contre, notre nouvelle offre de centre aéré, on en est persuadé, elle répondra à cette offre-ci.

Quant à la question de l'imputation interne, elles ont été fixées à leur montant avant les décisions finales de la Municipalité qui a validé le choix de se concentrer sur une seule colonie. C'est un montant qui est amené à diminuer lors des prochaines années. Je vous remercie, M. COCHAND, pour votre remarque. Voilà, j'espère que j'ai pu vous rassurer sur l'offre offerte aux jeunes yverdonnois et, je partage votre inquiétude, qui ne doit en aucun cas diminuer.

93001 Prévoyance
sociale

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Simplement pour revenir sur ce qui s'était passé il y a une année lors de la même séance, à savoir l'acceptation, en tout cas le traitement du budget 2025. Nous avons un chiffre initial que nous avons amendé lors de la séance du budget de fin 2024 qui était de CHF 28'630'000.- et qui correspondait à une participation des communes à la cohésion sociale calculée dans un premier temps par la DGAIC du Canton de Vaud à CHF 822'000'000.-. Ce sont des chiffres que nous avons reçus de la part de cette direction générale au milieu de l'été 2024. Et puis on se souvient que lors des débats budgétaires du Canton de Vaud, donc de la Commission des finances, le budget du Canton de Vaud avait réduit ce chiffre de CHF 822'000'000.- à CHF 791'000'000.- pour l'ensemble des communes, un gain de CHF 31'000'000.- qui se traduisait pour la Ville d'Yverdon par un gain pratiquement de CHF 1'000'000.-. Vous vous souvenez que la Municipalité, l'année passée, avait proposé d'amender son propre budget et de descendre ce chiffre initial de CHF 28'630'000.- à CHF 27'630'000.-. C'est le chiffre que vous retrouvez dans votre brochure pour le budget 2025.

Cette année, le chiffre initial qui nous a été communiqué par la DGAIC était de CHF 841'000'000.-. Donc la part des communes au financement de la cohésion sociale passait selon la DGAIC de CHF 822'000'000.- à CHF 841'000'000.-. Nous avons établi notre budget sur la base de ce chiffre qui nous a, là aussi, été communiqué durant l'été. Au budget, donc dans la publication du Canton de Vaud, donc dans le fameux budget 2026 qui est en traitement actuellement devant le Grand Conseil, ce chiffre est passé à CHF 817'000'000.-, donc de nouveau avec une différence de CHF 24'000'000.-.

On s'est posé la question, à un moment donné, en Municipalité de savoir si nous revenions devant vous avec une proposition d'amendement qui améliorerait évidemment le résultat final du budget. En fait, nous n'allons pas le faire. Pourquoi ? Parce que le rapport de la Commission des finances du Canton de Vaud, du Grand Conseil, a trouvé une erreur dans ce calcul de CHF 817'000'000.- et rajoute environ CHF 17'000'000.- à ce chiffre-là, ce qui fait que le chiffre effectif, normalement, s'il n'a pas été amendé, ou en tout cas l'amendement qui a été proposé par la Commission des finances au Grand Conseil faisait passer ce chiffre de CHF 817'000'000.- à CHF 834'000'000.-, donc une différence assez faible avec notre chiffre, raison pour laquelle nous ne vous proposons

pas d'amender ce chiffre et que nous vous proposons de rester à ce qui a été mis dans ce budget-là, quand bien même elle pourrait.

Parce qu'en fait, si on regarde bien, l'exercice 2026, à la fin, va être impacté par le décompte de la péréquation 2025. Parce qu'en fait, ce décompte de péréquation intervient après le bouclage des comptes et environ six mois après, on a le bouclage définitif. Donc, pour les comptes que nous allons avoir dans quelques mois, quand nous bouclerons les comptes pour l'exercice 2025, en fait, c'est l'impact de la péréquation, enfin, c'est le bouclage de la péréquation 2024 qui s'appliquera et on pourrait se dire que le bouclage du décompte « péréquation 25 » ressemblera de très près à ce que la DGAIC avait prévu initialement, à savoir un bouclage autour de CHF 820'000'000.-.

Donc c'est une chose qu'on ne vous propose pas aujourd'hui, on vous propose d'en rester sur le chiffre de CHF 841'000'000.-, mais je suis presque un peu jaloux de la personne qui va me succéder, on va dire ça comme ça, parce qu'elle aura très probablement une assez bonne surprise aux comptes par rapport à ce chiffre de CHF 841'000'000.-. Je vous remercie de votre attention et donc tout ça pour vous dire qu'on vous propose de rien toucher.

11100 Coût de la Police
Régionale

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Ma question : au point 4270.00 « Amendes » et 4270.01 « Amendes radar », ainsi qu'en page 86 : « Amendes », 4270.00 : « Amendes ». Peut-on avoir des précisions concernant ces divers points d'amendes ? Est-ce que c'est des amendes de parcage, des amendes de circulation, des amendes de feu ? Et qui les encaisse ? Est-ce que c'est la police intercommunale ou est-ce que c'est la Commune d'Yverdon ? Merci pour tous ces renseignements.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

M. MAIBACH a posé une excellente question. J'aurais parlé exactement de la même façon. Merci.

M. le Municipal Christian WEILER :

Effectivement, les amendes radars, c'est les amendes radars qui sont faites pour les feux et les radars de vitesse. C'est bien ce montant-là qui est mis et ça revient à la Ville, effectivement, dans les coûts et ça diminue le coût de la police. Et puis, les amendes que vous avez pour le parcage et plus loin, puisqu'il est de CHF 2'050'000.-, vous le trouvez à la rubrique 4270. Là, ce sont donc les amendes qui sont en lien avec la sécurité publique, le département des assistants de sécurité publique qui, eux, mettent les amendes de parcage. Et vous avez encore une troisième, ce sont les amendes qui sont mises par la police en direct de l'ordre de CHF 500'000.-, mais ce montant est rarement atteint quand on est en sous-effectif.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors, je me permets de compléter ce qui a été dit. Pourquoi est-ce qu'on passe de... On arrive à un chiffre de CHF 3'200'000.- prévus alors qu'on était à CHF 2'000'000.- aux revenus ? Est-ce qu'on compte sur l'indiscipline des automobilistes pour financer la Ville ?

M. le Municipal Christian WEILER :

Ce chiffre est basé sur les dernières estimations, malheureusement, on a la même équipe de radars. On a toujours les deux mêmes personnes avec la personne qui s'occupe du financement. On n'a pas augmenté le nombre de radars, mais on doit constater malheureusement une indiscipline majeure. Cette indiscipline d'augmentation des vitesses se constate sur les radars préventifs, sur les radars discrets qui mesurent les vitesses et malheureusement également sur les radars répressifs. Donc, on a une augmentation. Cette augmentation est constatée en Ville d'Yverdon, mais elle est également constatée dans le Canton et sur le plan suisse, avec des éléments dont on n'explique pas vraiment la liaison, mais on a plus, effectivement, d'augmentation du nombre de radars. Étonnamment, des radars fixes qui sont connus tous les Yverdonnois depuis des années continuent à augmenter le nombre de personnes qui se font attraper, ce qui paraît

quand même tout de même étonnant. Mais c'est malheureusement la réalité à laquelle on fait face.

02902 La Marive

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je souhaiterais une précision sur le point 4472.00, c'est à peu près quatre lignes avant la fin de La Marive, sur la location pour utilisation des biens-fonds PA. Comme il n'y avait pas de commentaire à droite, on a passé CHF 226'000.- de revenus en 2024 à CHF 360'000.- budgétés. De quoi s'agit-il ?

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

M. le Conseiller COCHAND, oui, comme l'a relevé la Commission des finances, les recettes sont optimistes, voire peut-être trop très optimistes, ceci dans un contexte de reprise qui est plus faible qu'attendu dans le secteur événementiel. Ces recettes représentent en soi un objectif pour le Service, un objectif aussi qui est le retour à la normale post-Covid dans le contexte bien évidemment où ces recettes sont inférieures généralement aux objectifs fixés, mais qui sont néanmoins en augmentation régulière.

On était à CHF 160'000.- en 2022, CHF 180'000.- en 2023, CHF 227'000.- en 2024. Et puis là, on devrait arriver, selon les recettes prévisionnelles à ce stade-là, à CHF 235'000.- d'ici fin de l'année. On reste donc sur une augmentation régulière en espérant que les locations les plus rentables reprennent et cela concerne effectivement, on l'espère, les séminaires, les séminaires clés en main puisqu'il s'agit des locations les plus rentables à ce jour, mais qui ont de la peine à reprendre depuis le Covid.

C'est vrai qu'on a posé un objectif, comme je le disais, de retour à la normale. Ça montre surtout la volonté de ne pas renoncer à diversifier et à accroître nos recettes dans un contexte qui est économiquement difficile et qui est dans une forte concurrence autour des salles de ce type. Voilà pour vous répondre, M. le Conseiller.

32201 Théâtre Benno Besson

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie. J'ai une question qui porte à la fois sur Benno Besson et sur l'Echandole. Pour Benno Besson, elle se trouve à 3122.00, à peu près aux deux tiers, ce sont ces « Honoraires pour conseillers externes, experts ».

Et il y a un montant aussi important pour l'Echandole, CHF 313'000.- pour Benno Besson, CHF 117'000.- pour l'Echandole. Et on voit réapparaître dans beaucoup de rubriques ces fameux mandats experts, honoraires et autres. 3122 pour Benno Besson. 3132 - merci de me corriger - pour l'Echandole, c'est exactement au milieu de la page, 3132, CHF 117'000.-. Il n'y a pas d'augmentation, ça semble aller d'année en année, mais à quoi ça correspond ?

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Oui, c'est l'intitulé, en fait, sous MCH2. On est obligé de le mettre sous « Honoraires, conseillers externes, experts ». Mais en fait, c'est les cachets des troupes, selon le plan de saison pour chaque théâtre. Voilà pour vous répondre.

32900 Direction du Service de la culture

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Ma remarque et ma question concernent le poste 3636.07 « Subvention Numerik Games ». Alors, je doute que ce festival soit envisageable avec un directeur ou un comité qui le porterait tel qu'on l'a connu par le passé. Alors, ma question est la suivante. Quelles sont les perspectives à l'heure actuelle et à quoi servirait les CHF 60'000.- qui sont budgétisés ?

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci M. le Conseiller MEYSTRE pour votre question. Une décision municipale vient justement de tomber très récemment autour d'un projet crédible sur cette question-là, une manifestation en lien avec le numérique qui est prévue en 2027 avec de nouveaux partenaires autour de la table et c'est

très stimulant. Par contre, le temps des annonces se prépare avec ces partenaires-là justement et cela est une question de jours voire de semaines pour faire ces annonces-là et nous ne manquerons pas de revenir vers vous en temps utile. Merci de votre compréhension.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Alors merci, Mme la Municipale, pour ces précisions. Bon, je crois que ce festival était déjà prévu l'année passée, enfin cette année, il n'a pas eu lieu, donc, je reste toujours sceptique sur, j'allais dire, le potentiel et la grandeur de cette manifestation. J'anticipe, mais je proposerais qu'une partie de ces subventions, la majorité de ces subventions, soient allouées dès l'exercice suivant au Forget Yesterday Festival. Ce festival, vous le connaissez peut-être, il a un réel potentiel qui pourrait, je dirais même qui devrait, remplacer les Numerik Games en termes de rayonnement et de notoriété, de fréquentation entre autres. Comme une partie de nos manifestations, nos festivals ces dernières années, il se trouve en difficulté et demande un soutien accru. Alors, pouvez-vous nous dire ce qui est prévu pour ce festival, donc pour le Forget Yesterday Festival ? Quelles sont les aides prévues et quelle est la position de la Municipalité face à la pérennité de ce festival ? Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je crois qu'il ne faudrait pas mélanger toutes les manifestations et ce n'est pas parce qu'il y en a une qui est en train de réémerger qu'il faut déjà la fusiller avant même qu'elle soit sur la table. Néanmoins, si je me concentre sur votre question autour du FYF, comme on l'appelle entre nous dans les services, c'est un projet qui est à cheval entre deux Services, le service des sports et le Service de la culture, dont nous partageons le mode de subventionnement. Il ne vous a sans doute pas échappé qu'il est prévu une augmentation de CHF 10'000.- sur le budget de la culture. Il me semble que c'est la même chose du côté du Service des sports. Et, on vient justement de faire un gros geste, votre Municipalité vient de faire un geste pour l'année déficitaire, cette année 2025, de CHF 30'000.-. Il nous paraît essentiel, à ce stade-là, de solidifier la manifestation, aussi dans sa gouvernance et dans le modèle qu'elle suit jusqu'à maintenant. Effectivement, on la suit avec intérêt, mais il faut la solidifier pour la suite de son développement. Voilà pour vous répondre.

76100 Durabilité

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ce sera ma dernière intervention. J'ai été très surpris. D'abord, c'est très difficile à lire puisque vous l'avez peut-être constaté à l'impression du document, il faut aller entre les pages 98 et la page 100 pour comprendre un peu le contenu depuis les comptes 2024. On a ici également des « Honoraires conseillers externes, experts ». Je ne pense pas qu'on verse beaucoup de cachets à la durabilité. Mais, ce qui me surprend beaucoup, c'est l'extrême augmentation de ce Service.

Et puis, j'ai eu l'occasion de me rendre, pour autant que ce soit au bon endroit, au Service de la durabilité qui doit se situer entre la gare et la banque Raiffeisen. J'ai presque vécu une escape game pour arriver jusqu'à l'office en question et j'ai découvert un magnifique espace. Un magnifique espace qui coûte CHF 45'000.- de loyer. Si on considère qu'il y a là-bas 2,5 ETP, ça fait à peu près deux appartements de 3 ½ pièces pour venir travailler. Je me demande s'il n'y a pas un peu d'excès dans l'enflure de cette durabilité. Mais enfin, elle fait peut-être des tas de choses. Moi, ce que je constate, c'est qu'elle distribue CHF 25'000.- de subvention. Alors, ça, c'est certainement pour de bonnes causes yverdonnoises. Et puis, il y a CHF 92'000.- d'aide au développement. Mais à la lecture de ce budget, je me demande ce que fabrique la durabilité. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci M. le Conseiller pour vos questions. Donc, en fait, je ne sais pas si je vais reprendre dans l'ordre les différentes choses que vous avez amenées dans la discussion. Alors, c'est vrai que le chemin est tortueux pour aller jusqu'au Service, enfin l'entité de la durabilité qui est avec le Service de la culture. Donc, ce n'est pas 2,5 ETP, c'est déjà un peu plus de personnes, on est plutôt autour des 4-5 personnes. Et puis, mêlé au Service de la culture, on est autour d'une vingtaine, vingt personnes dans ces bureaux. Ça n'a pas été évident de trouver des bureaux à Yverdon pour relocaliser le Service de la culture et la durabilité suite au déménagement de la bibliothèque. Vous savez, on a eu un moment où, en fait, on était à la Maison Près-du-Canal. Pas évident de trouver

des locaux suffisants pour reloger une partie de l'administration communale et heureusement, cette possibilité-là s'est offerte à nous. Alors, certes pas idéal parce qu'il y a une grande part qui est difficilement exploitable, il n'y a pas de fenêtres. C'était dans des anciens locaux d'entrepôt de la Poste. Ce n'était pas des bureaux, mais des entrepôts qu'on a pu réaménager en partie avec des bureaux pour l'administration.

Quant à la question de la charge de cette entité qui a augmenté, c'est vrai qu'au fur et à mesure des années, il y a eu plusieurs missions qui ont été données à la cellule de durabilité et j'en vois deux grandes. C'est la question du climat, où on a embauché une responsable climatique pour faire le suivi du plan climat. Elle coordonne toute la mise en œuvre. Elle fait le monitoring des mesures. Elle est aussi en lien avec toutes les personnes en charge des plans climat dans les villes et ça se multiplie pour améliorer le monitoring et comment on calcule la compensation CO₂ ou la charge CO₂, je devrais dire. Et puis, l'autre grande thématique qui est revenue à la cellule de durabilité, c'est la question de l'égalité. Là aussi, une personne en charge de l'égalité a été embauchée et développe des projets pour augmenter notre exemplarité au sein de l'administration en matière d'égalité, mais aussi dans les prestations qu'elle délivre à l'extérieur avec ce prisme-là.

Donc, c'est ces grandes thématiques-là qui, au fur et à mesure des années, ont augmenté, j'aurais envie de dire un peu, la charge de cette cellule-là. Voilà pour vous répondre, je l'espère.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je vous invite maintenant à passer à la page 15 du budget. Comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux du tableau comparatif. Les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture, ce qui donne le tableau suivant par dicastère :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2026		Budget 2025	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	11'139'345	1'245'720	10'196'255	1'125'350
Finances et tourisme	13'934'830	138'998'370	13'294'085	134'237'300
Sports, bâtiments et jumelages	37'906'020	11'640'865	38'397'445	11'626'140
Mobilité, environnement et infrastructures, AggloY	43'573'390	14'993'025	44'061'495	14'845'365
Jeunesse et cohésion sociale	63'567'490	13'022'705	60'193'675	12'609'830
Sécurité publique	41'220'885	29'264'560	42'725'780	31'530'040
Urbanisme, RH, Culture et Durabilité	20'970'915	3'726'730	19'709'905	3'541'350
Energies	84'737'940	94'998'340	79'100'350	88'653'645
Totaux	317'050'815	307'890'315	307'678'990	298'169'020
Excédent de charges	-9'160'500		-9'509'970	

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 de ce préavis.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

La position du groupe PLR est en phase avec le rapport de minorité de la Commission des finances. Ce budget 2026 représente à nouveau un déficit avec un excédent de charges, comme il l'a été dit, de plus de CHF 9'000'000.-, ce qui est bien trop élevé pour que notre groupe puisse le soutenir.

Comme chaque année, depuis le début de la législature, l'augmentation du nombre de postes au sein de l'administration représente une dépense croissante sans garantie suffisante d'amélioration de l'efficacité. Au contraire, ces dépenses sont pérennes et n'ont fait qu'augmenter au fil de la législature. Ces charges de personnel creusent durablement les déficits. L'augmentation des recettes fiscales, notamment par la hausse de l'impôt foncier, n'arrive pas à compenser la croissance des dépenses.

Nous regrettons vivement cette politique financière menée par l'exécutif actuel et gageons que le futur exécutif yverdonnois entreprenne un travail de fonds pour tirer le frein à main sur l'augmentation des dépenses et mène une politique fiscale et foncière volontaire permettant

d'attirer de nouveaux résidents contribuables. Dès lors, le groupe PLR appelle au rejet du budget 2026 ainsi que les articles 1 et 2 qui nous sont présentés.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Ce budget 2026 avec ses CHF 317'000'000.- de dépenses en hausse de plus de 3% et un déficit de CHF 9'160'000.-. Malgré des recettes en augmentation modérée, illustre une fois de plus une gestion qui pèse sur les finances communales.

Les charges continuent de progresser fortement, notamment les investissements fixés à CHF 43'000'000.-. Ceux-ci dépassent à nouveau largement la capacité d'autofinancement, ce qui oblige la Commune à recourir à de nouveaux emprunts. La dette se rapproche ainsi dangereusement de son plafond de CHF 423'000'000.-.

Dans un contexte d'incertitude économique, avec des risques sur les recettes fiscales et cantonales, notamment la réforme des gains immobiliers, qui pourrait coûter près de CHF 1'000'000.-, ce budget, au lieu de ralentir la croissance de la dépense publique, poursuit le creusement du déficit structurel et renonce à toute mesure visant à alléger la pression fiscale qui pèse sur les citoyens et les entreprises.

Pour ces raisons, un endettement croissant et des dépenses insuffisamment maîtrisées, notre groupe refuse ce budget et appelle à une discipline financière bien plus stricte afin de préserver l'attractivité et la stabilité d'Yverdon. Je vous remercie.

M. le Conseiller Gian Carlo VALCESCHINI :

L'établissement d'un budget est un exercice délicat, car il doit répondre aux besoins de nos concitoyennes et concitoyens, afin qu'ils disposent de tous les services qu'une collectivité comme la nôtre se doit de leur offrir. Qu'il s'agisse de sécurité, avec une police dotée de moyens et de personnel à même de remplir les missions qui lui sont confiées, qu'il s'agisse des lieux d'accueil pour nos enfants dans des structures réparties sur nos territoires offrant des places en suffisance ou encore de l'entretien des bâtiments, de nos infrastructures, de nos écoles, l'ampleur des tâches à accomplir et des moyens à engager est immense.

Toutes et tous ici, nous désirons apporter les meilleurs services à notre population. Nous nous y sommes engagés. Le rôle de nos autorités, notre rôle est de tenter d'y répondre. Avec les moyens dont nous disposons, qui ne sont pas infinis, on pourrait même dire qu'ils sont modestes, certes, mais convenez avec moi que nous nous devons d'investir. Il nous incombe de donner de l'espoir, de porter des ambitions et le budget est un moyen de communiquer ces ambitions. Qu'elles soient culturelles ou sportives, les manifestations réjouissent nos habitants, attirent nos voisins qui viennent en profiter. Parce que, ne l'oublions pas et soyons-en fiers, notre Ville d'Yverdon-les-Bains est une Ville centre. Elle mérite d'ailleurs d'être encore plus développée par ses commerces de proximité, par un hôpital d'envergure régionale disposant de tous les services de médecine de pointe, en soutenant les clubs sportifs dont les membres proviennent de toute la région. Sans oublier, bien sûr, de porter attention aux plus démunis, à cette frange de la population qui trouve dans notre Ville le soutien qu'elle ne trouverait pas ailleurs.

Alors oui, ce budget porte des ambitions et nous pouvons nous en réjouir. Il présente un déficit, certes, mais nous le savons, le budget est un exercice de style dont le résultat est très hypothétique, tant les recettes et les dépenses sont souvent des pronostics. La vraie vie et les résultats concrets ne se trouvent pas dans le budget, mais dans la réalité des comptes et ceux-ci s'avèrent la plupart du temps bien meilleurs que ce que nous laissait présager le budget.

Et, qu'est-ce qui caractérise justement ce budget 2026 ? Une marge d'autofinancement suffisante, ce qui offre l'opportunité de financer une partie de nos investissements, une dette continue et, surtout, il s'en dégage une volonté de promotion, de réelles ambitions, un engagement politique qui servira à notre collectivité et au-delà. Faire de notre Ville un endroit où ses habitants se plaisent grâce à des choix et des financements éclairés, porter des ambitions qui donneront envie à d'autres

de s'y installer, c'est ainsi qu'il faut lire les lignes de ce budget 2026.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, le groupe socialiste et POP vous invite à l'adopter tel qu'il vous est présenté.

M. le Conseiller Gilles DE MONTMOLLIN :

Comme les quatre années précédentes, le budget prévoit un déficit d'une dizaine de millions, soit 3% des recettes. À priori, c'est raisonnable. Ça le serait moins si, par exemple, on rapportait ces 3% au budget de l'État de Vaud. Là, on aurait près de CHF 400'000'000.- de déficit. Présenté comme ça, cela paraît nettement moins normal surtout si c'est répété année après année avec une régularité impressionnante. Cela laisse penser que CHF 10'000'000.- de déficit, c'est la limite apparemment raisonnable que se fixe la Municipalité.

Or, raisonnable, cette limite l'est d'autant moins que la dette est lourde, l'équivalent d'une année de budget. C'est comme si l'État de Vaud avait près de CHF 13'000'000'000.- de dettes. Résultat, mine de rien, en catimini, on hypothèque l'avenir de la Ville parce qu'elle ne pourra pas s'endetter davantage le jour où la conjoncture sera vraiment mauvaise et où elle devra cette fois légitimement faire des déficits. Ou quand les taux d'intérêt remonteront. En matière financière, la Municipalité ne semble donc pas croire à la formule « gouverner, c'est prévoir ».

Cela dit, où couper ? Ou plutôt, où éviter d'augmenter les dépenses, parce que c'est surtout de cela qu'il s'agit. Il est délicat pour un Conseiller communal de chipoter sur telle ou telle charge. On l'accuserait de cogestion. C'est donc la Municipalité qui devrait fixer un cadre, ses priorités et des enveloppes par Service dont la somme donnerait un résultat équilibré ou, au pire, à la moitié du déficit budgété maintenant. Cela n'a pas été le cas, c'est pourquoi je refuserai ce budget 2026.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

En ce moment même, le Conseil d'État impose au niveau cantonal un budget d'austérité qui coupe dans les budgets des hôpitaux, des EMS, du travail social, de l'asile, de l'université et même dans les salaires. En plus de faire peser ces coupes sur les postes à majorité occupés par des femmes et des personnes d'ores et déjà en situation précaire, ces coupes attaquent directement notre droit de nous soigner, de soigner nos proches et de prendre soin de nos aînés et de nos enfants. Le maître mot est de faire des économies sur le dos de la population vaudoise pour compenser des baisses d'impôts et des cadeaux fiscaux qui ne profiteront qu'à ceux qui ont déjà tout.

Le budget présenté ici par la Municipalité fait face à cette tendance cantonale et continue malgré tout à faire son possible pour soutenir les services publics essentiels yverdonnois tels que la santé ou la culture. Concrètement, grâce à ce budget, les moyens alloués aux JECOS permettent désormais la création de 37 places en préscolaire et 24 places en parascolaire supplémentaires. Cette avancée permet de renforcer les places en accueil de jour et répond aux demandes de plus en plus fortes des familles.

De plus, le soutien aux manifestations culturelles et sportives est augmenté, contribuant ainsi directement à l'attractivité de la Ville et dynamise l'économie locale et les liens sociaux. Ce sont de bonnes nouvelles qui nous réjouissent et devraient réjouir chaque Yverdonnois et chaque Yverdonnoise.

Concernant la question de l'augmentation des postes et de la charge durable que cela fait peser sur le budget, il est indispensable de rappeler que cette législature a bien été obligée de compenser les déficiences des précédentes législatures qui ont marqué une longue période sans aucun nouvel engagement. En effet, le budget 2026 n'a plus que 8,2 nouveaux postes, après compensation, par rapport au budget précédent, dont la plupart concernent l'augmentation des places en crèche. Pour autant, nous soutenons le vœu de la COFI, car une vision claire sur l'ensemble des ETP reste nécessaire et que cela représente des charges pérennes.

De plus, à ceux qui, chaque année, s'empressent à dénoncer un prétendu budget scandaleux, rappelons que l'endettement est bien moins inquiétant qu'on ne le prétend. Les taux d'emprunt sont

actuellement très favorables et la dette n'augmente pas de manière disproportionnée. Par ailleurs, comme l'indique la majorité de la Commission des finances, le déficit reste maîtrisé avec une marge d'autofinancement positive.

Rappelons finalement qu'un budget représente une vision de société. Pour des raisons techniques, il ne correspond d'ailleurs jamais exactement aux comptes et nous dépendons chaque année, pour le meilleur et pour le pire, de diverses lois cantonales ou fédérales, des mécanismes de péréquation intercommunales qui nous apportent un million par-ci et nous privent d'un million par-là.

Oui, le budget porte une vision de société. À une période où, partout dans le monde, les gouvernements demandent aux plus précaires de se serrer la ceinture pendant que les riches s'enrichissent, ce budget propose une vision sociétale où il est possible de se soigner et prendre soin de s'instruire, de se divertir, de faire du sport et, malgré certaines situations de vie, de vivre une vie belle dans notre chère Ville yverdonnoise.

Écoutons la population, prenons en compte les besoins d'Yverdon. Parions sur le projet collectif qu'il renforce la structure sociale de notre Ville. Au nom du groupe Vert-e-s et solidaires, nous soutenons l'ensemble des vœux unanimes de la COFI, ainsi que ceux de la majorité et vous invitons à accepter le budget tel que présenté. Merci.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Beaucoup de choses ont été dites, je vais faire bref. Moi, je dirais que la majorité de notre Municipalité n'écoute pas les minorités. Ça fait cinq ans que la COFI, ou du moins une minorité de sa Commission, nous met en garde sur l'état des finances de la Ville. Cinq ans de déficit budgétaire proche des CHF 10'000'000.- par année. Quatre années de pertes structurelles réelles, donc dans les comptes, qui cumulent déjà à plus de CHF 10'000'000.-. Cinq ans de politique d'endettement, cinq ans durant lesquels nous sommes contraints de réduire les investissements de moitié. Et, face à cette politique de l'autruche, le groupe des Vert'libéraux refusera ce nouveau budget déficitaire. Je vous remercie.

M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :

La discussion sur le budget 2026 est bien lancée. Nous parlons aujourd'hui de chiffres et de tableaux budgétaires, mais n'oublions pas que derrière chaque ligne, il y a une réalité humaine. Derrière chaque ETP, il y a une personne qui, chaque jour, fait vivre cette Ville et garantit des services publics solides. C'est cela que nous devons garder à l'esprit au moment de voter. Un budget n'est pas un simple exercice comptable, c'est un choix de société.

Comme beaucoup de communes, Yverdon-les-Bains fait face à une population en hausse, à des besoins sociaux également en hausses, à l'urgence climatique, à des écoles et des crèches sous pression et à un tissu social et culturel constamment sollicité. Et, malgré tout ça, nos collaboratrices et collaborateurs tiennent bon. Alors, arrêtons de croire qu'on vit sur une île, comparons ce qui est comparable. Avec 12 emplois pour 1'000 habitants, Yverdon est exactement au niveau de Montreux et de Renens. Et, on est largement au-dessous de Nyon, 17, de Morges, 16, ou encore de Lausanne, qui monte à 23 ETP pour 1'000 habitants. Dire que le nombre d'ETP explose chez nous, c'est non seulement objectivement faux, mais c'est surtout irrespectueux envers une administration qui, chaque jour, fait un travail remarquable au service des Yverdonnoises et des Yverdonnois. Les services manquent de bras, les ETP ne sont pas des dépenses de confort, ce sont des moyens indispensables pour répondre aux besoins de la population. Chaque poste refusé, c'est une pression supplémentaire sur celles et ceux qui restent et qui travaillent.

Notons d'ailleurs et aussi pour répondre à M. MEYSTRE, que les augmentations d'ETP proposées cette année restent limitées, notamment dans la sécurité et que la Municipalité a entendu les préoccupations de ce Conseil en gardant ces hausses à un minimum. D'ailleurs, ce qui coûte réellement cher à une Ville, ce n'est pas d'en avoir trop, mais de ne pas avoir assez. Retard de prise en charge, aggravation des situations sociales, démission, burn-out, perte d'expérience et un affaiblissement du lien de confiance avec la population. Oui, ce budget demande du courage, mais

il met au centre ce qui compte vraiment : la population. Merci.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

J'ai pris la parole pour relever deux points bien ambigus de la droite et du rapport de minorité. On nous reproche, à cette législature, c'est-à-dire à cette Municipalité et à ce Conseil, d'avoir baissé les investissements. En fin de compte, rappelons que les investissements sont couverts par la marge positive d'autofinancement et par l'augmentation de la dette. Donc, si on crie au loup concernant la dette colossale, pour rappel, cette dette a été presque doublée lors de la précédente législature. Et, je ne dis pas cela pour mettre la faute sur la précédente Municipalité, parce qu'en fine c'est le Conseil communal qui vote et qui approuve les crédits d'investissement. Donc, ça nous incombe à nous si la dette est colossale. Peu importe si c'est une Municipalité de gauche ou de droite qui a proposé, les crédits d'investissement.

Et secundo, j'aimerais juste rappeler, depuis dix ans que je suis à la Commission des finances, il y a juste une vérité qu'on n'entend pas trop souvent parler ici. Actuellement, on est une Ville où toujours on a été une Ville pauvre, avec pas beaucoup de recettes fiscales. Donc, ça n'a jamais été le problème qu'on a trop de dépenses. Ça a toujours été le problème qu'on n'a pas assez de recettes. Pourquoi je le dis ? Je dis cela parce qu'on a une marge d'autofinancement positive, c'est-à-dire que ça nous permet de pouvoir couvrir certains ou une partie des investissements qu'on fait. Et, le reste qu'on ne peut pas couvrir avec ce que nous gagnons en tant que recettes est couvert par l'augmentation de la dette.

Donc, il faut arrêter de dire que c'est la faute des dépenses qu'on augmente la dette. Ce n'est pas à cause de la dépense actuellement et toutes les Municipalités ont pu gérer de façon satisfaisante au niveau des dépenses pour qu'on puisse avoir presque toujours une marge positive d'autofinancement pour pouvoir couvrir une partie de nos investissements.

Le deuxième point que j'aimerais aussi relever, c'est qu'au niveau des reproches qu'on peut faire, que ce soit de gauche ou de droite, quand il s'agit d'investir que ce soit pour des collèges, que ce soit pour des autres dépenses obligatoires, que ce soit des crédits tuyaux ou autres qui coûtent des millions à cette Ville, c'est quand même des obligations et c'est quand même des investissements obligatoires. Donc, encore une fois, qu'on soit de droite ou de gauche, c'est des choses qu'on doit faire. Ça incombe une fois à une Municipalité de gauche, ça incombe une fois à une Municipalité de droite. Le tout, c'est de savoir garder un petit peu le milieu doré de tout cela quand on parle de ces chiffres et de cet historique-là. Merci pour l'écoute.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Puisque le débat de fond sur l'acceptation de l'ensemble du préavis se fait manifestement sur l'acceptation de l'article 1, je me permets d'intervenir également, comme vous toutes et tous, à ce point-là. Je ne vais pas refaire l'ensemble du débat. Vous le savez, c'est le dernier budget de la législature et comme certains d'entre vous l'ont relevé, en surface, c'est un budget qui est assez similaire aux quatre précédents, à ceux qui ont marqué finalement cette législature qui va s'achever dans six mois.

Ceci étant, à mes yeux, cette similarité de surface reste une fausse ou en tout cas une impression seulement partielle. À mes yeux toujours, c'est clairement le meilleur des cinq budgets que j'ai eu l'honneur de présenter devant ce Conseil communal, celui en tout cas qui offre le plus de perspectives en même temps qu'un meilleur contrôle sur l'évolution future de la planification financière de la Commune. Je voudrais, à l'appui de cette affirmation, donner quelques chiffres.

Le premier chiffre que je donne c'est - hors le domaine du SEY qui, durant toute la législature, a évidemment été très fortement marqué par des fluctuations de prix absolument gigantesques et dans le dernier budget, par un changement de comptabilisation de certains fonds qui font que ça perturbe la lecture sur la dynamique - mais hors SEY, la progression des charges et des revenus du budget 2026 par rapport au budget 2025 est de 1,6%. C'est une progression qui est diminuée de plus de la moitié par rapport à la progression du budget 2025, qui elle était de 3,6%.

Ça a déjà été relevé par certains d'entre vous, la progression des postes est de 9 ETP, donc environ 1,5%, là aussi du total et c'est en baisse de plus des deux tiers par rapport à la forte augmentation, je le reconnais volontiers, que nous avons portée au budget 2025, mais nous avons pris note des remarques que vous aviez faites à ce moment-là, de dire qu'il fallait que nous modérions cet aspect-là et, c'est un travail qui a été entrepris à travers toute l'année et à la construction budgétaire, je tiens par ailleurs à remercier l'excellent travail de l'ensemble des services de la Ville qui ont reçu cette mission et qui pour l'essentiel l'ont maintenu.

Le déficit budgétaire baisse, certes faiblement, mais il baisse par rapport au budget 2025. La marge d'autofinancement au budget, par contre, elle augmente fortement de plus de CHF 2'000'000.- et ça, c'est un signe extrêmement important parce qu'il donne justement une perspective sur ce qu'il va être possible de faire dans le futur par rapport à un budget comme ça. Et tout ça se fait avec une enveloppe municipale, donc des projets nouveaux, des choses que la Municipalité fait pour la première fois, qui elle aussi est en forte progression par rapport à l'année passée, puisque nous avons consacré CHF 2'400'000.- à l'ensemble de ces projets nouveaux.

Il y en a 36 au total, je ne vais pas tous les donner, certains ont déjà été cités, mais je voulais quand même relever finalement toute une série de choses qui me semblent importantes de relever. Ça part en fait de l'organisation des Journées du Théâtre Suisse en 2026, un renforcement de la subvention au Musée de la mode, le renforcement aussi du réseau culturel régional, je poursuis avec l'engagement de quatre aspirants à la Police du Nord vaudois, la valorisation des auxiliaires avec un salaire horaire pour une somme relativement importante, CHF 100'000.-, toute une série de manifestations sportives prévues cet été, ou l'été prochain, plutôt l'été 2026, je ne citerai que les Regional Games, le sommet national de l'Esports ou le basket 3x3. Ensuite, une enveloppe supplémentaire de soutien généralisé aux différentes sociétés sportives locales. On en a parlé, enfin, à JECOS, le renforcement de l'action de Zone Bleue. Bien entendu, également, évidemment, les trois ouvertures de structures d'accueil préscolaire ou d'UAPE. Je terminerai avec la Maison des solidarités qui va regrouper l'entraide familiale yverdonnoise, la centrale alimentaire du Nord vaudois et les Tisserands du Monde, pour ne pas oublier évidemment la nouvelle du jour, la ligne estivale de transport public entre la gare et la plage. Donc, ça c'est pour les choses relativement nouvelles qui ont été faites.

Tout ça, c'est rendu possible par une vraie dynamique au plan des revenus. Vous l'avez relevé, effectivement et vous avez raison de dire que le problème qu'on a, ce n'est pas - pour autant qu'on considère que c'est un problème, ce qui n'est pas forcément mon cas, mais j'y reviendrai - pas un problème, finalement, de dynamique des revenus. La fiscalité, notamment, liée à l'économie est en hausse. C'est notamment le cas dans le cadre de l'impôt frontalier, d'une part pour une raison de nouvelles méthodes de comptabilisation, mais aussi parce que la dynamique d'emploi est telle dans notre Ville que c'est un chiffre qui depuis plusieurs années est en augmentation de 5 à 6 % par année et qu'évidemment on retrouve au niveau des revenus fiscaux. La fiscalité liée au domaine immobilier, c'est un phénomène général en Suisse et particulièrement dans le Canton de Vaud, mais on le retrouve aussi à Yverdon, il y a une très très forte hausse de cette dynamique-là et comme on le sait depuis mardi pas de pertes dans ce domaine-là vis-à-vis de l'État de Vaud donc, on garde les revenus que nous avons pu mettre. Nous sommes restés extrêmement prudents sur la fiscalité des personnes physiques parce que pour l'instant on n'a pas vu effectivement encore une dynamique de ce côté-là. On peut l'espérer, mais pour l'instant on ne peut pas plus que l'espérer. La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise reste robuste, quand bien même nous n'avons décidé de ne pas modifier les premiers chiffres de la participation à la cohésion sociale alors que, comme je vous l'ai dit, on aurait pu le faire.

Tout ça pointe vers une embellie à venir quant à la situation financière de notre Commune, qui permettra à la future législature de pouvoir commencer sur des bonnes bases, pouvoir prendre les choix qui auront été portés par la population, quels que soient ces choix, par une réduction des déficits, par une augmentation importante, je le répète, de la marge d'autofinancement au budget, par une stabilité de la dette. Et là, je me tourne vers Mme PISTOIA-GROSSET, qui dit qu'on s'approche dangereusement du plafond d'endettement. En fait, de toute la législature, on ne s'en est pas approché d'un million, puisque la dette sera pratiquement, la dette nette, pratiquement au même niveau en fin de législature qu'elle l'était au début.

Et puis, tout ça fait partie d'un cadre, ça c'est pour M. DE MONTMOLLIN qui nous accuse d'avoir aucun cadre financier. C'est tout à fait faux. Lorsque nous vous avons préparé un préavis en début de législature qui justement s'occupait du plafond d'endettement, la Municipalité a très clairement dit quelles étaient ses lignes rouges et quel était son cadre. Et son cadre c'était très clair, au compte, pas plus que CHF 7'000'000.- de déficit et pas moins que CHF 16'000'000.- à CHF 18'000'000.- en fonction de MCH2 de marge d'autofinancement. On s'y est toujours tenu largement et je ne vais pas encore dévoiler quels vont être les comptes 2025 pour une raison très évidente, c'est que je ne les connais pas encore, mais je suis très serein sur le fait que nous allons atteindre ces chiffres, très facilement atteindre ces chiffres et certainement des chiffres bien meilleurs que ça, pour le dernier compte de cette législature.

J'en viens au rapport de majorité, simplement, rapidement sur les vœux qui sont portés unanimement par la Commission des finances. Sur le premier vœu, nous prenons bonne note évidemment que vous pensez que nous sommes en train de surestimer certains revenus et que nous devrions nous baser d'abord, sur les comptes des années précédentes. C'est vrai, ou c'est à moitié vrai, parce qu'on peut aussi avoir une intentionnalité. Et, ça a notamment été le cas des politiques qu'on demande finalement au service de « booster » ou de faire progresser les revenus de certaines de ces unités. Je peux vous dire que nous avons fait pression fortement, notamment sur le Service de la culture pour qu'il fasse effectivement progresser ses revenus à travers toute la législature. Donc oui, nous prenons bonne note de cette volonté-là, mais sachez aussi que ça peut être une intentionnalité de la Municipalité de gagner des revenus à ce niveau-là.

Nous prenons bonne note évidemment, au fait que vous aimeriez avoir un tableau récapitulatif des intentions de soutien pour les manifestations sportives et culturelles, bénéficiant d'au moins CHF 50'000.-. Je crois que j'ai donné en tout cas les trois manifestations sportives qui vont émerger à ce niveau-là l'année prochaine, mais c'est effectivement un vœu dont on peut prendre note et essayer d'être un peu plus proactif, sachant qu'effectivement la Commission des finances, lorsqu'elle demande ce tableau, l'obtient.

Ensuite, le troisième vœu reprend finalement un vœu qui était déjà fait au niveau de la deuxième série des compléments au budget, donc je ne reviens pas dessus. Je prends le quatrième. Engager une revue exhaustive des 605 ETP couvrant l'ensemble de ces services, accompagné d'une analyse approfondie, prenant en considération les besoins spécifiques en personnel dans le but d'optimiser l'efficacité. Évidemment, vous avez tout à fait raison, nous devons être plus efficaces et nous devons trouver un moyen de mettre en place finalement des processus qui nous permettent d'être plus efficaces avec la dotation de personnel qu'on a et, c'est exactement le but de la politique que nous menons avec le développement, la création d'abord, puis le développement du service population et numérique dont c'est la tâche centrale de trouver justement ces gains d'efficacité et ces possibilités-là, mais il faut toujours le répéter, de lancer un processus comme celui-ci suppose un investissement en moyens et en forces de travail pour pouvoir justement permettre d'embrancher ces machines-là et de permettre derrière de pouvoir arriver à ce but-là. Mais vous avez raison sur le but, vous avez évidemment tout à fait raison.

J'en viens au rapport de minorité. Je ne vais pas non plus le commenter énormément, mais je voudrais d'abord saluer le ton du rapport de minorité, parce que les rapports entre la Municipalité et la minorité de la Commission des finances n'ont pas toujours été extrêmement harmonieux et je tiens à saluer sur le fait que, alors on va rester pas d'accord sur le fond, il faut être clair, mais sur la forme, je salue le ton civil de ce document et la manière dont il m'a semblé effectivement qu'il posait ses points avec, disons, une volonté de bonne foi et de sincérité dans les informations qui sont données, donc je vais diverger de ce document bien entendu, mais je vais essayer de le faire avec civilité et également de bonne foi. Enfin, on va essayer. On va essayer.

Je me porte à la page numéro 2 de ce rapport de minorité, tout en bas : « Les résultats des comptes sont toujours meilleurs que les budgets », c'est tout à fait exact et ce sera le cas encore pour le bouclage des comptes 2025. Principalement, en raison des postes vacants aussi, on peut avoir quelques bonnes surprises tant en termes de réalisation de certaines ventes, notamment au PST, qu'également avec, j'ai dit, des progressions fiscales non attendues et qui peuvent se faire. Le déficit des comptes 2025 n'est pas encore connu, mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je dors de manière extrêmement sereine par rapport à ça, parce qu'effectivement, les quelques signaux

qu'on a eus sont plutôt positifs que négatifs par rapport à ces choses-là. Mais, on aura l'occasion d'en reparler la dernière fois que je prendrai longuement parole devant vous, l'avant-dernière fois que je prendrai longuement parole devant vous, au moment des comptes 2025. Je me réjouis déjà, d'ailleurs.

Sur les investissements, vous parlez effectivement de la marge d'autofinancement de la Ville qui est, alors là, je continue, je ne veux pas faire un cocorico, mais quand même, c'est de très très loin la meilleure des villes vaudoises, à l'exception de celle de Lausanne. La nôtre est donc à CHF 11'300'000.-. La Ville de Lausanne, avec un budget huit fois supérieur à la nôtre, est à CHF 48'700'000.- budgétairement. Toutes les autres villes de même taille qu'Yverdon, Nyon, Morges, Vevey, Montreux et Renens, oscillent entre au mieux CHF 1'200'000.- de marge d'autofinancement et au pire CHF 900'000.- de marge d'autofinancement négative, c'est-à-dire qu'on n'arrive pas au petit équilibre. Toutes ces communes ont également des déficits relativement importants, donc elles sont toutes en train de tourner autour de ce fameux petit équilibre qui est devenu extrêmement célèbre ces dernières semaines, puisque c'est évidemment la situation dans laquelle se trouve également le Canton de Vaud. Nous, on a une marge d'autofinancement qui est supérieure au budget déjà, au déficit. Ça veut dire qu'en gros, on a effectivement des capacités qui sont effectivement très importantes.

Vous dites effectivement, vous avez raison, que nous avons un déficit d'investissement par rapport à la législature précédente, c'est tout à fait juste, CHF 40'000'000.- en moyenne sur la législature précédente, de l'ordre de CHF 20'000'000.-, un peu plus, avec les comptes qui seront validés dans quelques mois. Mais, il faut le dire de manière absolument complète, cette relative modicité de nos investissements nous a permis de maintenir une dette au même niveau-là, où les forts investissements de la législature précédente s'étaient traduits par un endettement en très forte croissance. Donc, c'est tous des choix. Je ne mets pas en compte les choix qui ont été faits par d'autres Municipalités, mais quand on joue sur un paramètre, on ne peut pas jouer sur tous les paramètres, sauf si on est extrêmement riche, mais ce n'est pas notre cas et ça on le sait depuis très très longtemps. On joue effectivement sur différents paramètres de ce côté-là.

Vous avez effectivement constaté que les charges de personnel sont fortement augmentées. Si on les corrige de l'inflation, l'inflation a aussi relativement fortement augmenté pendant cette période, par rapport au tableau que vous avez à la page 3, de 7,2%, ce qui réduit un peu la progression. On descend de 30 à 22,6%. À la page suivante, vous avez un peu, et c'est là peut-être, que je pourrais presque dire qu'on n'est pas tout à fait d'extrême bonne foi. En choisissant les habitants 2020, ce sont ceux de 31 décembre 2019 à 30'189. Deux ans plus tard, c'est-à-dire au début de cette législature, on était passé à 29'705, ce qui veut dire qu'on a quand même repris pratiquement 800 habitants depuis et donc, on a aussi une progression d'habitants. Elle n'est pas énorme, c'est 2,7% sur l'ensemble des années, mais voilà, ça réduit quand même un tout petit peu ces choses-là. Ceci dit, voilà, le ton est civil. Sur le fond, on ne reste pas d'accord.

Par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, quand on dit la majorité n'écoute pas la minorité. Je suis allé regarder, je vous l'ai dit avant, c'est parce qu'avec ces outils de recherche et les différents PV qui sont à disposition, je suis allé regarder les 26 budgets qui ont été défendus depuis 2001, c'est-à-dire le premier PV sur lequel on a quelque chose. Égalité parfaite, 13 de chaque côté. 13 déposés par une Municipalité à majorité de gauche, 13 déposés par une Municipalité à majorité de droite. La gauche n'a refusé aucun des budgets qui ont été déposés par des majorités de droite. Par contre, c'est la quatrième fois sur cinq que la droite annonce vouloir refuser le budget déposé lors de cette législature. Alors, pour répondre à M. MEYSTRE, j'ai le sentiment que la minorité n'a pas très envie de se mettre autour d'une table avec la majorité.

Ceci étant, je dois la vérité quand même sur deux ou trois faits. Qu'une partie de ce Conseil se soit opposée à l'époque à un changement de politique financière assez fondamental quand nous sommes arrivés, en disant que oui nous allions tolérer un certain niveau de déficit et oui nous allions augmenter la force de travail de la Ville quand la première année on arrive avec un déficit budgétaire de l'ordre de CHF 9'000'000.- et 40 postes créés que ça ait créé quelques crispations, je l'entends, je peux le comprendre. Même chose quand l'année passée, on arrive avec pratiquement 30 ETP supplémentaires. Ça aussi, je peux l'entendre.

Je prétends que ce budget est différent. Je prétends qu'il est différent parce que d'abord, la croissance des ETP sur ce budget-là, elle est maîtrisée. Elle est de 10 à peu près, elle est même de 8,65 en net. C'est moins que la moyenne de la législature précédente qui était à 11 ETP par année. La croissance maîtrisée des charges 1,6%, je ne prends qu'un seul exemple, le fameux budget 2026 austéritaire de l'État de Vaud, lui c'est des croissances de charges de 3,6%. Donc, nous avons un effort de maintien finalement qui est très fort. Il y a une forte augmentation et je le répète parce que c'est important, de la marge d'autofinancement et un endettement stable depuis 2021.

Je voudrais rappeler enfin qu'on est dans un budget. C'est-à-dire un budget, ça n'empêche... Ce budget-là, il n'empêche rien. Il permet évidemment à la Municipalité actuelle de poursuivre le programme sur lequel elle s'est engagée au début de la législature, mais ce budget n'oblige rien non plus. Un budget, ce n'est jamais qu'une autorisation de dépense et en aucun cas une obligation de le faire. Une Municipalité qui déciderait de réorienter ses priorités pour la législature à venir serait parfaitement en état de le faire dans le cadre notamment de l'élaboration du B27, du budget de 2027, qui sera le premier travail, le premier jour de la nouvelle législature. Le travail aura déjà largement commencé au niveau des services, que je profite de remercier de ses efforts, mais au niveau de la Municipalité, le premier jour, c'est effectivement l'examen du budget 2027 qui commence. Et ce budget 2027 qui va commencer pour cette nouvelle législature, il part vraiment sur des bases qu'on n'a pas eues ces cinq dernières années. Il n'y aura pas de rattrapage de l'indexation. C'est la première fois et je peux vous dire, ça c'est quelque chose d'important, parce qu'il y a eu des années où on prenait, entre guillemets, CHF 2'000'000.- avant même de commencer, simplement pour le rattrapage de l'indexation. Cette année, on sera à 0,1 ou 0,2% de rattrapage. Ça fait gagner pratiquement un million déjà, sans même avoir commencé aucun exercice.

La marge d'autofinancement est en net progrès, ça donne des marges pour la future Municipalité de savoir ce qu'elle veut faire de cette marge d'autofinancement en net progrès. Les revenus fiscaux, je l'ai dit, sont en hausse. Les bases sont, je dirais, les meilleures de la décennie en cours par rapport, pour élaborer un budget, pour un peu, je vais vous dire, presque un peu jaloux de la personne qui va me succéder parce que ça n'a pas toujours été aussi drôle.

Voilà, je crois que je vais presque m'arrêter là. Le temps du bilan, on le fera vraiment au moment des comptes 2025, ça c'est pour dans six mois. On se dira au revoir à ce moment-là. Dans l'intervalle, je vous demande bien évidemment de bien vouloir valider ce budget. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté par 47 oui, 32 non et 3 abstentions.

Discussion sur article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté par 52 oui, 24 non et 7 abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je m'étais fixé un défi ce soir, c'était de parler plus longtemps que notre Syndic sur le budget. Je vous rassure tout de suite, je renonce à relever ce défi. Je pense qu'on n'aura jamais eu un Syndic, loin de moi l'idée de faire une classification parce que c'est toujours un peu hasardeux, mais un Syndic qui a eu autant de plaisir à défendre des budgets, je crois qu'il l'a toujours démontré

d'ailleurs tout au long de ses exercices, exercices périlleux par ailleurs, parce que, comme le disait Pierre Dac : « Les prédictions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir ». Et puis, c'est vrai que c'est quelque chose qu'on constate aussi. Certains ont fait ce parallèle avec le budget de l'État de Vaud. On est en train de montrer ce soir que nous sommes beaucoup plus raisonnables que le Grand Conseil.

Alors, on arrive au terme de la discussion sur ce budget 2026 et puis moi j'aimerais bien revenir sur l'essentiel finalement. La qualité du travail accompli par la Municipalité et par l'ensemble des Services de la Ville. Ce budget présenté dans un contexte économique incertain est un document solide, cohérent et profondément orienté vers l'amélioration du quotidien des Yverdonnoises et des Yverdonnois. Alors, il y a plein de choses qui ont été dites, donc je vais faire l'impasse, mais je souhaite quand même revenir sur un certain nombre de points, notamment un budget.

C'est un budget qui améliore concrètement la vie, la qualité de la vie dans la Ville. Je prendrai quelques éléments. L'accueil de jour, un bond historique pour moi, avec 160 places parascolaires créées durant la législature et 37 places préscolaires supplémentaires prévues en 2026. Yverdon fait un pas décisif pour répondre aux besoins des familles. La crèche de Général Guisan, la nurserie de l'UAPE de la Villette sont des réalisations concrètes, immédiates et utiles. La vie dans les quartiers, la mobilité, la sécurité, le renforcement du travail communautaire, on en a parlé, notamment à Pierre-de-Savoie, à la Villette, qui contribuent à renforcer le lien social, la fameuse nouvelle ligne de bus, puis on voit aussi que ce budget agit là où c'est indispensable, la sécurité avec le renfort de quatre aspirants policiers pour la PNV, qui permettra une présence accrue dans les lieux sensibles et une action renforcée dans la lutte contre le deal de rue. Il s'agit d'un engagement clair pour une Ville plus sereine et mieux protégée.

La végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur, ce budget va permettre de poursuivre la dynamique de végétalisation de la Ville, plantation d'arbres, création d'ombres, extension du plan canopée. Au-delà de l'esthétique, ces mesures répondent directement à un enjeu majeur, la réduction des îlots de chaleur et l'amélioration du confort thermique lors des canicules. C'est une action concrète, bénéfique et durable pour l'ensemble de la population.

La solidarité, une réponse efficace et humaine. La création de la Maison de la solidarité, on en a parlé, je ne m'arrête pas là-dessus. Culture, sport et jeunesse, on l'a vu. Un soutien accru aux sociétés sportives, aux événements nationaux etc.

Finalement, on va adopter un budget qui construit l'avenir. C'est un budget qui reflète une vision cohérente, une Ville qui investit dans la transition climatique, qui renforce ses mobilités, qui améliore la sécurité, qui soutient les familles, qui maintient une gestion financière et rigoureuse. C'est un budget tourné vers l'avenir et ancré dans la réalité.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, ce budget 2026 représente un pas important pour une Ville plus agréable à vivre, plus sûre, plus solidaire et plus dynamique. Il témoigne d'un travail remarquable de la Municipalité et de l'engagement des Services. Et, il nous appartient maintenant d'accompagner cette dynamique en votant un budget qui répond réellement aux besoins de la Municipalité.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.36PR est accepté par 48 oui, 32 non et 3 abstentions.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2026 :

	Mouvement financier	Imputations internes	Totaux
Charges	278'860'905	38'189'910	317'050'815
Revenus	269'700'405	38'189'910	307'890'315
Excédent de charges	9'160'500		9'160'500

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de CHF 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à CHF 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

8. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX

8.1

Une question de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Les bénéfices 2024 liés à la vente d'électricité)

En 2024, les services industriels d'Yverdon-les-Bains ont appliqué une hausse de 10,6 % du prix de l'électricité pour l'approvisionnement de base. Les comptes 2024 révèlent que le bénéfice budgété, fixé à CHF 2'436'730.-, contraste fortement avec le bénéfice réel qui atteint, quant à lui, CHF 4'149'142.-. L'écart dépasse ainsi CHF 1'700'000.- ce qui apparaît notable pour une activité strictement régulée par la Commission fédérale de l'électricité, la fameuse EICom.

C'est d'autant plus étonnant que les comptes 2023 ainsi que les budgets 2025 et 2026 se trouvent à un niveau eux aussi largement en dessous du bénéfice comptabilisé en 2024. Au vu de ce qui précède, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les éléments concrets, techniques, financiers ou liés aux achats d'énergie qui expliquent l'écart de plus de CHF 1'700'000.- entre le bénéfice budgété et le bénéfice réalisé ?
- Le bénéfice budgété de CHF 2'436'730.- était-il construit selon les mécanismes de régulation EICom (méthode des coûts imputables, courbe de régulation, contrôles des marges etc.)
- Si c'était le cas, comment expliquer que le bénéfice réel ait largement dépassé le cadre prévu par la régulation fédérale alors que les tarifs de l'approvisionnement de base et du timbre sont précisément surveillés ?
- Le SEY a-t-il, même involontairement, perçu un excédent tarifaire au-delà de ce qui est prévu dans le droit fédéral en matière d'électricité régulée ? Dans l'affirmative, quelles procédures la Municipalité entend-elle mettre en place pour restituer aux clientes et clients

les montants encaissés en trop ?

- Et enfin, quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour renforcer la fiabilité des prévisions budgétaires liées au marché de l'électricité afin d'éviter de tels écarts à l'avenir ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

M. le Conseiller BERNHARD, vous avez posé des questions tout à fait pertinentes et assez complexes et j'ai donc préparé une présentation pour accompagner ma réponse. Je remercie nos secrétaires de rester à la page 1. Donc oui, l'EiCom encadre strictement les marges réalisées dans l'approvisionnement de base à travers le suivi de la comptabilité analytique des gestionnaires de réseaux de distribution, les GRD, et au moyen des mécanismes de régulation appelés différences de couverture. Ces mécanismes visent à garantir la stabilité tarifaire et assurer une transparence complète pour les consommateurs et les consommatrices.

Les différences de couverture suivies et contrôlées par l'EiCom permettent notamment de corriger à la baisse des futurs tarifs lorsqu'un excédent de marge est constaté et de lisser dans le temps les ajustements tarifaires nécessaires, conformément à la directive EiCom 3/2024. Comme tous les gestionnaires de réseau, le SEY est pleinement soumis à ce cadre réglementaire. Ainsi, toute marge excédentaire ponctuelle ou tout écart tarifaire observé doit être intégré dans le processus de fixation des tarifs futurs sous supervision fédérale. Nous vous renvoyons à la communication de la Municipalité CO24.03 pour plus de détails sur ces mécanismes.

Les GRD électricité présentent en général trois centres de coûts et de revenus. Le SEY ne fait pas exception et structure son activité autour de :

1. L'achat et la vente d'électricité.
2. La gestion et l'exploitation du réseau.
3. Les prestations annexes du GRD électrique.

En synthèse des résultats 2024, lors du bouclage des comptes, le SEY a présenté des marges supplémentaires sur ces trois niveaux d'activité. Ces résultats reflètent un travail rigoureux pour lequel la Municipalité tient à remercier le Service des énergies, permettant de garantir la stabilité des tarifs, maintenir un réseau performant, réduire les coûts lorsque cela est possible sans compromettre la qualité des prestations, poursuivre l'exécution des projets planifiés et assurer à la Ville d'Yverdon-les-Bains les bénéfices attendus de son Service des énergies.



Achats-vente énergie

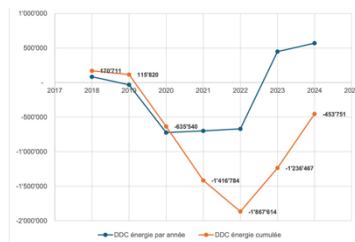
Bénéfice supérieur au budget : + CHF 798'000

- Coûts d'achats inférieurs au budget
- Volumes de vente supérieurs aux prévisions
- Marge maintenue sur [les client·e·s](#) marché

On va donc passer à la page 2, le premier volet d'activité, l'activité achat et vente d'électricité qui présente un bénéfice supérieur au budget de CHF 798'000.-. Plusieurs facteurs expliquent la marge supérieure aux prévisions. Premièrement, des coûts d'achat inférieurs au budget, combinés à des tarifs de vente fixes, qui ont généré un effet favorable sur la marge unitaire. Des volumes de vente supérieurs aux prévisions, sur le segment des clients captifs, avec une marge unitaire plus élevée qui ont amplifié la marge totale. Et une marge positive qui a été maintenue sur les clients du marché, qui contribue au résultat global.



Différences de couverture Énergie



13

Si on passe à la page 3. Voilà, vous le voyez sur le graphique qui s'affiche à l'écran, le solde des différences de couverture énergie présentait CHF 1'870'000.- environ en négatif, donc en faveur de la Ville, en faveur du Service des énergies à fin 2022. Ce déficit des différences de couverture énergie a été réduit à CHF 1'240'000.- en négatif à fin 2023. Ces montants traduisent un sous-recouvrement historique. Les coûts réellement imputables aux tarifs étaient supérieurs à ceux pris en compte lors de la fixation des prix pendant les années 2020-2022. Autrement dit, sur ces années, les tarifs facturés aux clients finaux auraient dû être plus élevés. Ça a été un choix à la fois du service et de la Municipalité de minimiser ou de réduire, d'amortir un petit peu l'augmentation des prix d'achat de ces périodes et de creuser un peu ces déficits de couverture.

Après le bouclage des comptes 2024, on constate que les revenus ont été supérieurs aux coûts imputables, ce qui a généré une différence de couverture positive d'environ CHF 570'000.-. C'est la courbe bleue si vous voyez 2024. Cette différence a été intégralement prise en compte dans les différences de couverture des clients captifs, conformément aux mécanismes de régulation définis par l'ElCom. Après intégration de cette correction, le solde des déficits de couverture du SEY pour l'énergie s'établit à environ CHF 450'000.-, toujours en négatif. Sur ce montant, CHF 136'000.- ont été imputés au moment de la préparation des tarifs 2026 pour les clients d'Yverdon-les-Bains. La marge différentielle restante relève des opérations réalisées avec des clients sous contrat libre dont les relations contractuelles ne sont pas régies par la réglementation ElCom applicable à l'approvisionnement de base.



Gestion du réseau

Bénéfice supérieur au budget : + CHF 550'000

- ➔ Diminution des dépenses de frais généraux
- ➔ Amortissements inférieurs au budget
- ➔ Augmentation des recettes par taxes uniques de raccordement

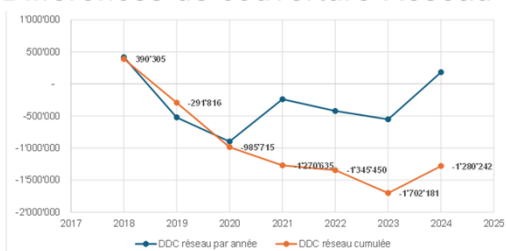
14

Si on passe au deuxième volet d'activité, la gestion du réseau est donc au numéro 4. Là, le bénéfice est supérieur à ce qui a été budgété de CHF 550'000.-. Cette marge supplémentaire observée en 2024 s'explique principalement par trois facteurs. Une diminution des dépenses de frais généraux, des amortissements inférieurs au budget et une augmentation des revenus liés aux taxes uniques de raccordement pour des nouveaux immeubles. Comme pour l'électricité, les tarifs réseau de l'année suivante sont établis sur la base des coûts et revenus effectifs des comptes de l'année précédente et du budget prévisionnel. Les tarifs de l'année suivante ont été calculés entre le premier et le deuxième trimestre de l'année précédente et à partir des coûts et revenus effectifs de

l'année antépénultième et donc des projections budgétaires pour l'année n+1.



Différences de couverture Réseau



Si on passe au transparent 5, le même mécanisme, lorsque les charges réelles d'un exercice sont inférieures au budget utilisé pour établir les tarifs, une marge excédentaire apparaît qui doit être reversée au client via les différences de couverture. Et à l'inverse, un dépassement des charges génère une marge déficitaire qui peut ou qui devrait être récupérée auprès des clients. L'évolution des différences de couverture montre une accumulation des déficits réseaux jusqu'à 2023, vous voyez avec un pic négatif à CHF 1'700'000.- fin 2023 qui a pu être réduit à CHF 1'280'000 négatifs à fin 2024. Cette diminution illustre la manière dont les mécanismes de régulation compensent automatiquement les marchés excédentaires ou déficitaires, garantissant que les clients récupèrent les excédents et assument les manques à gagner conformément aux règles de régulation. Même si les coûts réseaux venaient à diminuer à l'horizon 2027, le SEY ou la Ville doit encore récupérer environ CHF 1'300'000.- qui ne sont pas encore compensés par les factures des clients.



Prestations annexes

Bénéfice supérieur au budget : + CHF 330'000

- Volume d'interventions supérieur aux attentes
- Prestations plus complexes
- Décalage du calendrier de facturation

Troisième volet d'activité avec la présentation page 6. Les prestations annexes comprennent notamment les alimentations provisoires pour des manifestations, des chantiers, des commerçants, les raccordements spéciaux, la location de transformateurs, les demandes de nouveaux branchements et diverses prestations techniques spécifiques.

Les bénéfices ont été supérieurs au budget de CHF 330'000.-. Ces activités varient en fonction de la demande. Leur prévision repose sur une moyenne pluriannuelle. Je crois qu'on a suffisamment débattu sur le budget pour comprendre qu'un budget ne prévoit pas au détail tout ce qui se passe dans une année. Les écarts observés en 2024 s'expliquent par un volume d'intervention supérieur aux attentes, notamment en lien avec des chantiers d'envergure ou des manifestations, la réalisation de prestations plus complexes qui impliquent une tarification spécifique et un décalage ponctuel du calendrier de facturation qui est lié à des prestations réalisées en 2023 mais qui ont été facturées en 2024 après l'achèvement des travaux.



Gestion des risques

Risques saillants

- Hausse des coûts de l'énergie d'ajustement
- Transformations structurelles liées au Mantelerlass

- Révision du Manuel de Gestion des risques
- Mécanismes d'approvisionnement de fonds

17

Slide suivant, numéro 7. Qu'est-ce qui se passe des marges supplémentaires ? Dans le cadre du bouclage 2024, au vu d'un second exercice consécutif bénéficiaire, le Service des énergies a proposé à la Municipalité, qui malheureusement n'a pas pu l'accepter, d'affecter les marges financières supplémentaires issues de l'électricité et du gaz à l'alimentation des fonds des fluides et des réseaux et à la constitution de provisions destinées à absorber les fluctuations du marché et les évolutions réglementaires. Cette démarche visait à sécuriser la situation financière du domaine énergie dans les comptes de la Ville dans un contexte marqué par une hausse des coûts d'énergie d'ajustement dans le secteur électrique, une hausse très marquée, des transformations structurelles liées à l'entrée en vigueur de la loi électricité, le Mantelerlass et un facteur qui est susceptible de baisser, on l'a vu, au budget 2026, significativement les marges futures du Service, et donc, les finances de la Ville et pour éviter finalement que la Ville doive supporter d'éventuelles marges inférieures à celles prévues au budget, voire des déficits du Service des énergies, si une situation devait survenir dans les prochaines années.

En l'absence de mécanismes pour alimenter le fonds, les bonnes années et ainsi disposer de réserves pour amortir de mauvaises années, le Service des énergies et la Municipalité se doivent d'abord d'adopter une gestion très prudente des risques. Une révision complète du manuel de gestion des risques a été mise en œuvre et devrait aboutir au premier semestre 2026 dans l'objectif de maîtriser au mieux les facteurs de risque déjà mentionnés et tout particulièrement la hausse des coûts d'énergie d'ajustement qui affectent tout le secteur.

C'est ainsi que le Service des énergies et la Municipalité pourront améliorer la fiabilité des prévisions budgétaires liées au marché de l'électricité afin d'éviter les écarts. Voilà M. le Conseiller, j'ai répondu de manière assez holistique, mais je pense complètement à vos six questions. J'espère vous avoir satisfait. Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

D'abord, merci pour ces explications. Effectivement, lorsqu'on additionne les CHF 798'000.-, les CHF 550'000.-, les CHF 330'000.-, à vue de nez, on arrive au CHF 1'700'000.-. Donc, si j'ai bien compris, c'est une compensation des déficits des années précédentes. Vous n'avez pas attribué ces CHF 1'700'000.- à des fonds, toujours si j'ai bien compris. Donc, ils sont restés dans le budget ordinaire ou ils sont passés où ces CHF 1'700'000.- ? Je n'ai encore pas tout à fait bien saisi.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

M. le Conseiller BERNHARD, il faut voir qu'il y a deux comptabilités. Il y a la comptabilité de la Ville et puis là, un franc est un franc. Et, il y a la comptabilité EICOM avec les déficits de couverture. Et là, on accumule des crédits ou des débits vis-à-vis de l'EICOM qui ne sont pas reflétés dans les comptes de l'exercice 2024. Donc ces CHF 1'700'000.-, ils ont bénéficié à la Ville. Ils ont permis de réaliser le bouclage de la Ville.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Oui, une dernière question. Donc, si je vous ai bien compris, M. le Municipal, la Ville n'a pas

l'intention de rétrocéder finalement ces CHF 1'700'000.- aux clients du SEY. Ce n'est pas de la surfacturation. Je me suis bien passé de le mentionner, mais on peut parler d'une sorte de sur- encaissement et ce sur-encaissement ne sera visiblement pas restitué aux clients du SEY. Est-ce que c'est bien juste ?

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Non, il n'y a pas de sur-encaissement. Les chiffres et les courbes que j'ai présentés plus tôt montrent qu'il y a un sous-encaissement. Il y a un sous-encaissement de CHF 453'000.- sur l'énergie. Il y a un sous-encaissement de CHF 1'300'000.- sur le réseau. Le supplément de bénéfice aux comptes n'annule pas l'obligation de devoir récupérer ou de devoir éventuellement compenser des bénéfices supérieurs. Mais il n'y a aucun bénéfice. Si on prend la comptabilité ECom, il n'y a pas d'argent à restituer. Par contre, la Ville est légitimée à récupérer une partie des sous-couvertures des années précédentes.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Oui, tout à fait, merci d'avoir dissipé ce doute de mon esprit. Donc, j'en prends bien note. Et évidemment, le vœu que j'émetts, parce que ce n'est pas une résolution ou autre, mais que finalement, vous puissiez effectivement renforcer cette fiabilité des prévisions budgétaires. On le sait, ce n'est pas une science exacte. Mais enfin, on a quand même vu que les années précédentes étaient nettement plus précises également pour 2025 et 2026. Donc, je ne peux qu'enjoindre la Municipalité à préciser ces choses. On ne va pas rentrer sur les détails techniques, non plus de la courbe des régulations, parce que si on la suit depuis 2020, on voit qu'à un moment donné, on a un pic. Mais vous avez donné l'explication tout à l'heure au niveau technique. Je vous remercie dans tous les cas d'avoir détaillé votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.2

Une interpellation de Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET (Laïcité ou effacement culturel ? Quelle place pour Noël dans les crèches d'Yverdon ?)

M. le Président Laurent VUITHIER :

Mme la Conseillère PISTOIA-GROSSET, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, Mme PISTOIA-GROSSET vous avez la parole.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

En tant que mère de famille, je suis particulièrement interpellée par des informations relayées concernant certaines crèches publiques de la Commune de Grandson, où l'on ne parle plus de fête de Noël, mais de fête de l'hiver, où les éducatrices n'ont plus le droit de porter une croix autour du cou et, où les enfants n'auraient plus le droit d'apprendre les chants traditionnels de Noël. Il s'agit d'un exemple préoccupant d'une dérive qui, sous prétexte de laïcité, mène à l'effacement progressif de nos traditions et de notre identité culturelle.

La Suisse s'est construite sur des valeurs chrétiennes qui continuent de constituer le fondement de notre cohésion sociale. Noël fait partie intégrante de notre patrimoine et le renier au sein des institutions publiques reviendrait à renoncer à ce que nous sommes. Il est de notre responsabilité politique de veiller à ce que de telles pratiques ne se répandent pas dans notre Ville.

À ce titre, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Dans les crèches publiques d'Yverdon-les-Bains, l'appellation « fête de Noël » est-elle

toujours utilisée et assumée ?

- Les enfants y apprennent-ils encore des chants et traditions liées à Noël comme cela a toujours été le cas dans notre pays ?
- Des directives internes ont-elles été données visant à restreindre ou modifier la manière dont Noël est célébré dans nos structures d'accueil ?
- La Municipalité entend-elle préserver clairement les traditions culturelles suisses, dont celles liées à Noël, dans les crèches publiques ou autres lieux publics ?
- Envisage-t-elle de clarifier sa position afin d'éviter que des interprétations excessives de la laïcité ne conduisent comme ailleurs à la suppression de nos traditions ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses et son engagement à défendre les valeurs qui fondent notre pays. Merci.

M. le Municipal Julien WICKI :

Chère Mme PISTOIA-GROSSET, je vous remercie pour votre interpellation. Je vais me permettre peut-être de vous faire une réponse globale qui couvre, il me semble, l'ensemble de vos préoccupations. Ma réponse tiendrait même en une phrase que je vais quand même un tout petit peu développer : non, Noël n'est en danger ni dans les structures préscolaires gérées par la Fondation yverdonnoise pour l'accueil de l'enfance, ni dans les structures parascolaires gérées par la Ville, ni dans les structures gérées par nos partenaires.

Notre philosophie en la matière est assez simple : faire confiance aux professionnels et à leur direction pour mettre en place les animations qui correspondent aux projets éducatifs des structures. Et, à cet égard, nous voyons des pratiques diverses et c'est tant mieux. Je me vois mal, en effet, imposer une fête de Noël à toutes les structures avec visite obligatoire du Père Noël WICKI, qui possède déjà la barbe blanche et je dois vous le confesser, ce soir, un début de bedaine, qui d'ailleurs a pris un peu d'ampleur depuis le début de ma fonction. Mais plus sérieusement, d'ailleurs mes collègues m'avaient averti.

Plus sérieusement, des structures organisent des fêtes de Noël, d'autres organisent des fêtes de l'hiver ou des fêtes de fin d'année, toutes le font avec le même objectif : offrir un moment convivial et chaleureux aux enfants et à leur famille. Certaines structures organisent des chantées, comme plusieurs écoles par exemple, comprenant des répertoires variés, y compris bien sûr des chants de Noël.

Puisque vous exprimez des craintes sur un risque d'effacement de Noël, je vais me permettre de vous fournir quelques exemples qui, je l'espère, seront de nature à vous rassurer. En introduction et puisqu'on est presque à la veille de Noël, j'aimerais vous plonger pendant quelques secondes dans l'atmosphère créée par l'UAPE La Croquette avec une courte vidéo qui vous montre à quoi ressemble La Croquette ces derniers jours.

C'est très beau. Il y a un peu trop de neige. Il y a une belle musique de Noël, mais techniquement, c'était plus compliqué de vous la mettre. Vous n'avez droit qu'à la vidéo.

Voilà, vous le voyez à La Croquette, l'équipe a mis en place un incroyable parcours qui est un classique pour l'institution nommée des sapins de Noël et j'en profite pour féliciter toute l'équipe pour cette magnifique réalisation. La seule chose effectivement, et M. COCHAND le relevait, qu'on pourrait peut-être lui reprocher est la quantité de neige représentée, malheureusement peu réaliste, en cette période de dérèglement climatique.

Autre exemple, à part La Croquette, je peux vous parler de l'Arche de Noé qui elle, c'est lié à la riche histoire de cette structure, organise une fête de Noël avec par exemple une très belle crèche. Elle le fait de manière transparente et en dialogue avec les parents et cela depuis plusieurs années

et cela se passe très bien.

Je dirais enfin que toutes les structures parascolaires participent à la décoration de la forêt de sapin de Noël visible à notre marché de Noël. Et puisque je vous parle de notre marché de Noël, j'en profite pour souligner qu'il ne s'appelle pas marché de l'hiver et qu'on y trouve une magnifique crèche en son cœur. Mon service organise ou aide à organiser plusieurs Noël de quartier, comme aux Moulins ou à Pierre-de-Savoie, par exemple.

Et, je profite de l'occasion pour rappeler l'organisation de Noël Ensemble, qui rassemble chaque année plusieurs centaines de personnes à La Marive et qui aura lieu, encore une fois, ce 24 décembre, dès 14h.

En conclusion, les traditions de Noël sont bien vivantes dans notre Ville et elles sont entretenues par de nombreux services de la Commune, dont les structures d'accueil. J'aimerais terminer en disant que la fête de Noël est une fête à l'histoire complexe. Elle a une origine religieuse, elle subit aussi des tentatives de récupération consumériste. Mais elle est surtout une magnifique occasion de transmettre des valeurs de partage, d'ouverture, d'ouverture à l'autre et de générosité. Je vous invite à ne pas en faire un moment de repli identitaire qui consiste à aller vérifier si chaque enfant apprend encore « Il est né le divin enfant », mais un lieu autour duquel on peut faire communauté autour de ses valeurs. Je sais que le personnel de l'accueil de jour, par son professionnalisme et son engagement, s'y emploie et j'espère que nous pourrions toutes et tous nous y atteler. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9. NOUVELLES
INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX

M. le Président Laurent VUITHIER :

Nous n'avions pas reçu de demande jusqu'à maintenant. J'ouvre néanmoins la parole si quelqu'un avait une question ou un vœu.

Une question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH « Rue de la Plaine zone 30 »

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Juste une simple question. Notre Municipalité, selon l'article 74 de notre règlement, comme vous avez pu toutes et tous le constater, la rue de la Plaine a passé de 50 km à 30 km heure et ça donne donc des changements de priorité, surtout la jonction entre la rue St Roch et la rue de la Plaine. Et à cette jonction, il y avait avant un passage piéton qui permettait de passer d'un trottoir à l'autre à travers la route. Malheureusement, ce passage piéton a été supprimé, ce qui engendre quelques risques pour les piétons et autres, vu que les divers usagers des voitures, ou autres motos et vélomoteurs sont beaucoup plus attentifs aux changements de priorité et oublient peut-être la sécurité des piétons. Merci à la Municipalité, si elle peut nous donner le pourquoi de cette suppression de passage. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

C'est la législation fédérale qui en fait exige qu'il y ait une suppression des passages piétons sur les zones 30, à l'exception de la proximité avec les écoles. Et là, en l'occurrence, il n'y a pas de zone école, donc il n'y a plus de passages piétons. Pour l'instant, par contre, les piétons peuvent traverser et sont prioritaires sur cet axe. C'est la législation fédérale, c'est comme ça pour toutes les villes de Suisse. Il y a encore quelques passages piétons qui sont présents sur la rue de la Plaine, mais à terme, ils seront également supprimés. Nous ne pouvons pas faire des exceptions lorsqu'il n'y a pas d'école et lorsque le Canton ne prévoit pas favorablement le maintien de ces passages piétons. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vœux du Président

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,
Chères citoyennes, chers citoyens yverdonnois,

Alors que cette année s'achève, nous prenons un moment pour suspendre le rythme, regarder le chemin parcouru et reconnaître ce qui nous rassemble. Les fêtes de fin d'année constituent une parenthèse précieuse : un temps de retrouvailles, de réflexion et surtout de rapprochement.

Au sein de notre Conseil, comme dans notre Ville, nos opinions diffèrent parfois — et c'est normal. Mais ce qui nous unit est plus fort : notre attachement à Yverdon-les-Bains et notre volonté commune de la faire avancer avec respect et sérénité. Dans un monde marqué par les conflits, pouvoir débattre librement, ensemble, est un privilège que nous devons préserver.

Les fêtes sont aussi l'occasion de penser à celles et ceux qui nous sont chers, d'honorer la mémoire des proches qui ne sont plus parmi nous mais qui demeurent présents dans nos cœurs. Elles nous rappellent l'importance d'être ensemble, de cultiver la bienveillance et de prendre soin les uns des autres.

Je souhaite remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement, votre travail et votre dévouement tout au long de l'année. Votre contribution fait vivre notre Ville et lui permet d'avancer.

À vous et à vos proches, j'adresse mes vœux les plus chaleureux pour cette fin d'année. Que cette période vous apporte un moment de repos, de joie et de repas conviviaux, qui font partie des traditions que l'on savoure.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite de très belles fêtes et me réjouis de vous retrouver en 2026, une année qui s'annonce riche en événements, en préavis et en projets de règlement, mais que j'espère surtout placée sous le signe de la santé, notre bien le plus précieux.

Merci.

**Vœux du Syndic**

Alors j'ai parlé tout à l'heure et on m'a envoyé le minutage à la seconde près 18 minutes et 12 secondes. Et donc, comme je suis en plus le dernier obstacle entre vous et votre lit ou préférer le bistrot, je vais essayer d'être bref cette fois-là, une fois. Je voudrais quand même vous dire la chose suivante.

Au nom de votre Municipalité, je voudrais vous remercier toutes et tous pour le travail et le temps que vous consacrez à la chose publique par le biais de votre présence dans ce Conseil communal, dans ces commissions et dans toutes les séances que cette charge vous impose de manière, pour l'essentiel, bénévole. Vous jouez un rôle fondamental dans la vie démocratique de notre Ville et de notre communauté et au moment de bientôt m'en aller, je me rends compte à quel point on ne vous en remercie pas assez.

Alors voilà, je voudrais d'abord, au nom de la Municipalité, vous remercier toutes et tous de l'effort que vous fournissez et du service que vous rendez à votre Ville et à votre communauté.

Et puis, au moment de vous présenter les vœux pour 2026 de la Municipalité, je ne peux pas m'empêcher, même si ça ne me concerne plus vraiment, de me rendre compte que pour une grande partie d'entre vous, 2026 est une année d'espérance. Alors, il y a deux manières de voir les choses par rapport à l'espérance. Il y a d'une part, ce qu'on espère, c'est une chose et ça nous appartient. Et ensuite, il y a ce qu'on vous souhaite, c'est une autre chose. Et, je voudrais vous dire, au nom de la Municipalité et en mon nom propre en particulier, que je vous souhaite à toutes et tous le meilleur pour 2026. Je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année à toutes et

tous. Merci de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Laurent VUITHIER :

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 février 2026 à 20h00.

Il est 22h55, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent VUITHIER

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe